AUTHOR:

BAUMANN, ANTOINE

TITLE:

PROGRAMME POLITIQUE DU POSITIVISME

PLACE:

PARIS

DATE:

1904

Master Negative #

93-81220-2

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DEPARTMENT

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

Original Material as Filmed - Existing Bibliographic Record

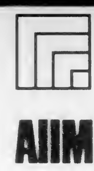
Baumann, Antoine, 1860-
...Le programme politique du positivisme.
Paris, Perrin, 1904.
98 p. 19 cm.

At head of title: Antoine Baumann.

Restrictions on Use:

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35mm REDUCTION RATIO: 11x
IMAGE PLACEMENT: IA IIA IB IIB
DATE FILMED: 3-26-93 INITIALS MGY
FILMED BY: RESEARCH PUBLICATIONS, INC WOODBRIDGE, CT

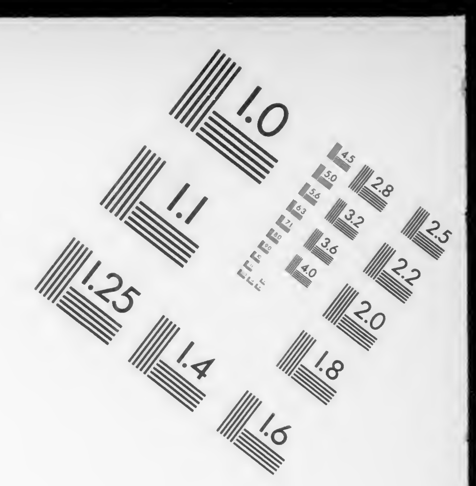


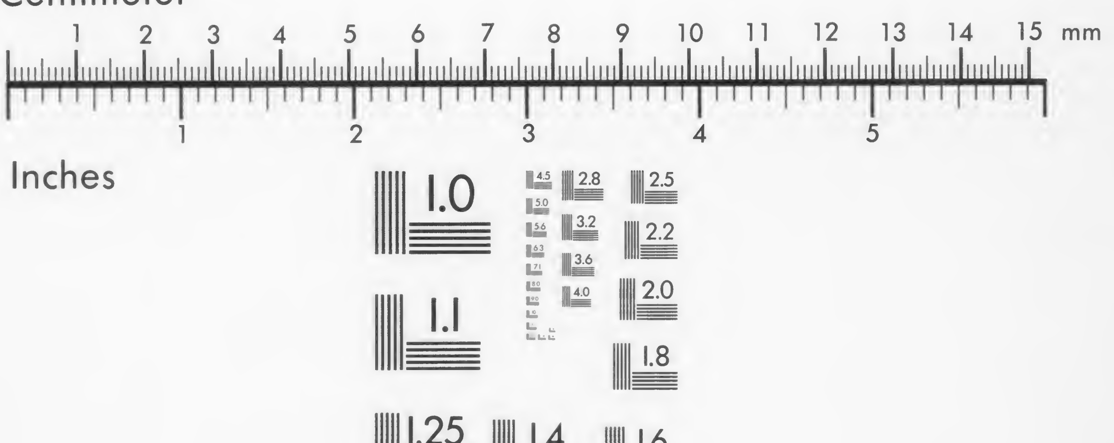
AIIM

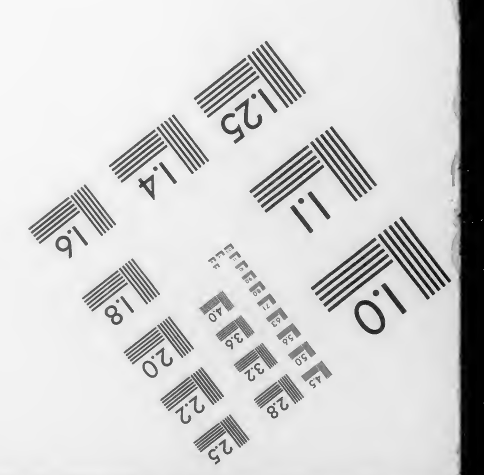
Association for Information and Image Management

1100 Wayne Avenue, Suite 1100
Silver Spring, Maryland 20910

301/587-8202







MANUFACTURED TO AIIM STANDARDS
BY APPLIED IMAGE, INC.

ANTOINE BAUMANN

LE

PROGRAMME POLITIQUE

DU

POSITIVISME

Librairie académique PERRIN et Cie.

LE

PROGRAMME POLITIQUE

DU

POSITIVISME

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

La Religion positive. 1 volume in-16. . . . . . . 3 fr. 50

La Vie sociale de notre temps. Notes, opinions et rêveries d'un positiviste. 1 volume in-16. . . . 3 fr. 50

Le Tribunal de Vuillermoz. Roman de mœurs judiciaires. 2e édition. 1 volume in-16. . . . . . 3 fr. 50

Souvenirs de magistrat. 1 volume in-16. . . . . 3 fr. 50

ANTOINE BAUMANN

LE PROGRAMME POLITIQUE DU POSITIVISME

PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER
PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35
1904



LE PROGRAMME POLITIQUE DU POSITIVISME[1]

I

PRÉAMBULE

Auguste Comte est universellement reconnu comme le fondateur de la science sociale. Le mot *sociologie*, qui sert à désigner la chose et qui est devenu courant, est de son invention.

Dire qu'il existe une science sociale, c'est affirmer que l'existence et le développement des

1. Cette brochure est la reproduction, avec, en plus, certains développements et une petite addition, de deux articles parus dans les *Annales de la Patrie française*, des 1er et 15 février 1904. Je dois prévenir le lecteur que je ne fais pas œuvre d'érudit, désireux de noter les moindres nuances successives de la pensée de Comte, à mesure qu'il avançait dans l'élaboration de son œuvre. Ces nuances se ramènent au surplus à peu de chose, comme on peut s'en convaincre en lisant ces *Opuscules de philosophie sociale* qu'il écrivit entre la vingt-et-unième et la trentième année. Ce que j'expose, ce sont les idées définitives du fondateur de la sociologie.

sociétés humaines — des nations, par exemple — se trouvent soumis à des nécessités naturelles, plus fortes que la volonté des individus, et qui finissent toujours par avoir le dernier mot. Il suit de là que, si les gouvernants d'une société tentent de s'insurger contre ces nécessités, il feront naître le trouble autour d'eux, et que, à l'inverse, le corps social se trouvera en état de bonne santé, s'ils observent sagement les règles d'hygiène qui lui conviennent.

Je n'offre pas ici une esquisse de la sociologie positive. Mais, notre société ayant perdu son équilibre depuis la Révolution, et l'attention du grand philosophe s'étant souvent portée sur les moyens propres à le lui faire retrouver, je voudrais exposer ses vues sur ce point. Elles constituent un programme politique fort cohérent dans toutes ses parties, et ceux-là mêmes qui ne s'y rallieront pas entièrement pourront trouver profit à les méditer.

Longtemps Auguste Comte a passé pour une sorte de démocrate révolutionnaire, voire même pour un saint de loge maçonnique. N'avait-il pas annoncé solennellement la prétention de *réorganiser sans Dieu ni roi, par le culte de l'humanité*? Et ne se trouvait-on pas autorisé à en conclure qu'il fallait d'abord achever de

détruire ce qui pouvait subsister de Dieu et des rois ?

La vérité est pourtant que le positivisme n'aime pas les destructions, qu'il se préoccupe de remplacer les ruines accumulées par l'imprévoyance et l'insuffisance des anciens dirigeants, et que le culte de l'humanité n'est pour lui que le culte du passé humain, le respect de la sagesse traditionnelle élaborée par nos ancêtres.

Les pages qui suivent s'adressent à tous ceux que préoccupe l'état lamentable dans lequel se débat actuellement la France, à tous ceux qui voudraient y voir rétablir l'ordre sur des bases un peu durables. Pour caractériser et justifier d'un mot leur tendance, il me suffira de citer un fragment d'une lettre que le maître écrivait, en 1853, à M. Pierre Laffitte[1] :

1. On pourrait faire une brochure uniquement avec des citations du même genre. Je choisis à dessein parmi les lettres de Comte à M. Laffitte ; car ce dernier est pour une bonne part responsable de la légende qui s'établit un instant autour du nom illustre de son maître. Pendant de longues années, il passa pour l'interprète officiel du positivisme. Or, il l'interprétait d'une façon vraiment singulière, confondant république et parlementarisme, gardant un silence obstiné sur la question de la liberté d'enseignement, s'oubliant à dénoncer le « péril clérical », et répétant, avec une insistance qui sera bien fâcheuse pour sa mémoire, que « Gam-

Il faut regarder la masse des conservateurs ou rétrogrades comme le vrai milieu du positivisme. Outre que la plupart des femmes en font spontanément partie, il comprend presque tous les chefs industriels, et même beaucoup de prolétaires, à leur insu du moins. Depuis le Directoire, cet immense parti reste passif, faute d'une doctrine capable de réaliser la conciliation qu'il demande entre l'ordre et le progrès. Il faut donc l'attirer à nous en lui représentant le positivisme comme ayant, dès son début et de plus en plus, rempli cette condition fondamentale. Le principal obstacle qui l'écarte de nous résulte de ce qu'il nous prend pour une secte spéciale de révolutionnaires. Mais cette méprise, que plusieurs positivistes ont eux-mêmes accréditée par leur conduite, ne saurait persister longtemps [1].

betta et Jules Ferry ont fondé chez nous le régime définitif». On a plus d'une fois établi un rapprochement entre son attitude politique et la nomination au Collège de France qui vint couronner sa carrière. Je n'ai pas à examiner ici ce délicat problème de psychologie. Mais je devais rappeler que le *laffittisme* doit se distinguer soigneusement du positivisme.

1. *Correspondance inédite d'Auguste Comte*, deuxième série, p. 167. Les ouvrages que je cite dans cette brochure sont édités par divers groupes positivistes. On les trouve tous à la librairie Emile Blanchard, 10, rue de la Sorbonne.

II

NEUTRALITÉ RELIGIEUSE

ET PHILOSOPHIQUE DE L'ÉTAT

Si préoccupés que nous soyons de rétablir l'ordre, même par les moyens les plus énergiques, il est pourtant des libertés sans lesquelles l'ordre lui-même serait instable et illusoire. Elles se ramènent à peu près toutes à une seule, la liberté des croyances, que nous appelons la *liberté spirituelle*. C'est là un point capital de notre programme ; car c'est le nœud de toutes les autres difficultés. Une fois cette liberté assise définitivement et dans sa plénitude, le reste se simplifie d'une façon étonnante. Or, pour l'asseoir, il faut que l'Etat, le gouvernement, professe une radicale neutralité en matière de doctrines religieuses, philosophiques et même scientifiques.

« Nous sommes à une époque de transition », aimait à répéter un ministre qui apporta quelque bon sens dans sa manière de comprendre le rôle de la troisième République. Ce ministre

voulait dire que l'ensemble des idées sur lesquelles la société française a vécu jadis, et qui ralliaient alors la presque unanimité de ses membres, paraissent en voie de céder la place à de nouvelles. Je n'ai pas besoin de rappeler que la chose s'est déjà vue plus d'une fois, que, notamment, les conceptions religieuses et sociales de l'ancienne Rome se sont trouvées un jour remplacées par d'autres fort différentes, et que les idées romaines elles-mêmes ne dataient pas du commencement du monde.

L'avenir appartiendra-t-il au matérialisme, à un catholicisme plus préoccupé des choses de ce monde et plus hospitalier pour la science, ou encore à ce positivisme qui fut si longtemps méconnu et qui commence à conquérir l'estime des honnêtes gens ?... Je n'ai pas à prophétiser. Mais je reconnais volontiers, avec les plus fermes soutiens de M. Combes, que « l'unité morale » est salutaire pour un pays.

C'est d'ailleurs la seule concession que je puisse leur faire. Ils veulent supprimer le travail du temps. Je leur répondrai par ce mot de Bismarck : « On ne fait pas mûrir une poire en mettant une lampe dessous. » Ils prétendent intervenir avec l'autorité de l'Etat, qui n'est que la force plus ou moins déguisée. Autant vaudrait

régler une rivière avec des barrières à claire-voie.

Sans doute, on peut obtenir par ces procédés certains résultats apparents et temporaires, susceptibles de faire illusion aux esprits à courte vue. On peut surtout installer, pour une durée plus ou moins longue, un système d'hypocrisie officielle, basé sur les satisfactions d'intérêt que le pouvoir accorde à ceux qui se donnent pour convertis. Mais les forces intellectuelles et morales ainsi comprimées n'en subsistent pas moins. Comme il arrive pour les gaz, la compression qu'on leur fait subir augmente au contraire leur puissance ultérieure d'expansion. Les hommes de la Révolution pensèrent tuer définitivement le catholicisme en installant la déesse Raison sur l'autel de Notre-Dame. Un quart de siècle ne s'était pas écoulé, et le catholicisme prenait, sous le gouvernement de la Restauration, une éclatante revanche.

Si l'unité morale demeure très désirable, il faut ajouter tout de suite que sa reconstitution doit être livrée, comme le disait Auguste Comte, *à la libre concurrence des doctrines capables de l'accomplir*[1]. Puisque l'histoire nous prouve

1. *Système de Politique positive*, t. IV, p. 384.

que, à certaines époques, il se produit d'importantes transformations dans les esprits, gardons-nous d'établir des entraves artificielles et supprimons celles qui pourraient exister autour de nous. Laissons toutes les doctrines pleinement libres de se propager. Ce qui est viable vivra ; ce qui est caduc tombera. La masse finira bien par découvrir ce qui convient le mieux à ses besoins réels. Elle a parfaitement conscience qu'elle souffre d'un manque de convictions unanimes sur les questions qui importent le plus à l'être humain. N'oublions pas surtout que, en ces matières délicates, la persuasion et la confiance qu'on arrive à inspirer sont les seules méthodes véritablement efficaces ; que la confiance, ce précieux auxiliaire de la persuasion, ne s'accorde qu'aux propagateurs manifestement désintéressés ; et que, vis-à-vis des apôtres recevant l'investiture de l'Etat, la défiance est au contraire notre mouvement le plus naturel.

III

SÉPARATION

DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT

Par ce qui précède, chacun devine que, si nous inscrivons dans notre programme la séparation des Eglises et de l'Etat, ce n'est pas dans une pensée d'hostilité vis-à-vis du catholicisme. Faut-il rappeler que l'Eglise catholique fut la première à instituer dans le monde l'indépendance de la puissance spirituelle vis-à-vis de la puissance temporelle, et que les heures les moins glorieuses de son histoire coïncident avec celles où elle parut oublier cette importante distinction ? Faut-il démontrer que c'est d'elle, et de l'éducation ancestrale qui est son œuvre, que nous tenons l'habitude de ne pas incliner notre esprit devant ceux qui peuvent faire courber nos têtes ?

Le positivisme est si peu son ennemi, que Comte n'a pas craint d'écrire : *Il faut maintenant presser tous ceux qui croient en Dieu de revenir au catholicisme, au nom de la raison et de la morale ; tandis que, au même titre, tous ceux qui*

n'y croient pas doivent devenir positivistes[1]. Bien mieux, si la séparation désirée se réalisait, un devoir spécial s'imposerait à ses exécuteurs testamentaires. Aux termes de ses dernières volontés, ils seraient tenus de verser chaque année, en son nom, une somme de cent francs au clergé catholique[2]. Le témoignage de sympa-

1. Lettre à John Metcalf publiée dans *Lettres d'Auguste Comte à divers*, t. I, 2e partie, p. 337. — Je serais tenté, pour ma part, de remplacer, dans le texte ci-dessus, ces mots : *tous ceux qui croient en Dieu*, par ceux-ci : *tous ceux qui éprouvent le besoin de vénérer une cause première, tous ceux que l'infini tourmente*. Ainsi modifiée, la formule embrasse non seulement tous les déistes proprement dits, mais les matérialistes eux-mêmes, les adorateurs de la science qui ont foi en elle pour découvrir l'énigme de l'univers, et les adeptes de la métaphysique révolutionnaire qui invoquent la justice et la vérité absolues. Il est très exact que l'infini répond à un besoin pressant pour la pluspart de nos contemporains. Et il est à souhaiter que ceux-ci reviennent au catholicisme ; car c'est le meilleur des systèmes basés sur la vénération d'une cause première, en tant que cultivant, avec la vénération, la bonté ou *altruisme* par l'adoration de Jésus. La seule réserve que je tienne à formuler, c'est que, si général qu'il soit encore, le besoin de l'infini commence pourtant à n'être plus universel, et que ce n'est pas une raison pour désespérer de l'espèce humaine.

2. Testament d'Auguste Comte, 2e édition, p. 17. — Voici le passage auquel je renvoie : *J'espère voir bientôt supprimer, en France, tout budget théologique ; en sorte que la subsistance des prêtres quelconques reposera, comme la mienne, sur les souscriptions volontaires de leurs adhérents respectifs. Mais, si cet affranchissement ne s'accomplit qu'après ma mort, je désire seconder, autant que je l'aurais fait pendant ma vie, le libre entretien du culte catholique à Paris... Outre la participation que mes disciples y pourront individuellement prendre, ils devront collectivement acquitter mon engagement public de cent francs par an en faveur du catholicisme, pendant toute la durée de son subside volontaire.*

thie est d'autant plus éloquent, que notre maître est mort dans une complète pauvreté.

Cette sympathie repose sur le fond même de notre doctrine. Comme je l'ai déjà dit, le respect de la sagesse traditionnelle en est la base, et nous considérons même que toute l'histoire de notre espèce se condense dans la celle des diverses formes religieuses successivement adoptées par elle, chaque religion nouvelle supposant l'existence de la précédente. Pour notre compte, si nous n'acceptons plus le dogme théologique, nous n'en sommes pas moins, au premier chef, des « catholiques de tradition », obligés de voir dans le catholicisme notre ancêtre immédiat.

Ceci posé, il est évident que la séparation devrait s'accomplir sans aucun caractère de persécution. La rivalité haineuse n'aurait rien à voir dans cette mesure. Comte a recommandé, en propres termes, *d'indemniser dignement les personnes ecclésiastiques, ainsi atteintes par*

une mesure qu'elles n'avaient pu prévoir[1]. Les églises et autres immeubles occupés par le clergé resteraient, bien entendu, en la possession des catholiques. D'autre part, l'Etat n'interviendrait plus pour choisir les titulaires des diverses fonctions sacerdotales. On laisserait à chacun *l'entretien du culte qu'il préfère.*

C'est à peu près ainsi que les choses se passent en Belgique, où l'ensemble de la population reste fort attaché au catholicisme, et aux Etats-Unis, nation d'origine protestante où la religion romaine fait d'incessants progrès. Mais il est encore un autre précédent que je tiens à signaler, parce qu'il est particulièrement caractéristique : c'est celui du Brésil. Lorsque, en 1889, la république y fut proclamée, le chef du mouvement insurrectionnel, Benjamin Constant Botelho de Magalhaes, était justement un positiviste. Un de ses premiers soins fut d'établir la séparation de l'Eglise et de l'Etat sur les bases que je viens d'indiquer. Au cours des discussions qui surgirent à ce propos, on put même voir les positivistes prendre en main la cause des congrégations, attaquées par les anticléricaux brésiliens, et contribuer à obtenir

1. *Système de Politique positive*, t. I, p. 123; t. IV, p. 385.

pour elles une entière liberté[1]. Il m'est revenu de bonne source, que la cour de Rome se montrait aujourd'hui fort satisfaite de la condition du clergé dans cette jeune république.

C'est que, en effet, le bien que peuvent faire des apôtres ne se mesure pas à leur nombre, mais à leur qualité et au prestige moral dont ils sont investis. Or une complète indépendance vis-à-vis du pouvoir politique est une condition indispensable de ce prestige.

Lorsque, au lendemain de la tourmente révolutionnaire, l'Eglise accepta le concordat de Bonaparte, elle ne parut pas comprendre quel perfide instrument d'oppression elle remettait aux mains des représentants de l'État. Ce qui se passe aujourd'hui devrait pourtant dessiller tous les yeux. D'une part, en faisant émarger le clergé au budget officiel, on le rend odieux à ceux des contribuables qui ne partagent pas sa croyance, et même à certains croyants qui ne demanderaient pas mieux que de participer à l'entretien du culte et de ses ministres, mais qui répugnent à l'idée de s'y voir contraints par le percepteur. D'un autre côté, le prêtre aliène

1. *Bulletin de l'Apostolat positiviste au Brésil*, années 1389 et 1890.

une bonne part de sa liberté de pensée et de parole. Il ne peut toucher à certains sujets, que les journalistes et les orateurs de réunion publique traitent couramment autour de lui. Il est un demi-fonctionnaire. Même la tentation pourra lui venir d'utiliser, pour monter en grade, la bienveillance toujours suspecte de tel ou tel politicien. Pour ma part ce dernier danger m'a toujours paru fort grave, et ce m'est un perpétuel sujet d'étonnement de voir qu'on en semble si peu préoccupé, dans les milieux les plus intéressés à ce qu'il disparaisse.

Les catholiques militants répètent volontiers que les millions du budget des cultes sont un droit pour l'Eglise, comme compensant les biens ecclésiastiques confisqués par la Révolution. Sans rechercher si la possession de richesses importantes n'a pas occasionné à l'Eglise plus de lamentables difficultés qu'elle ne lui donna jamais de forces réelles, je ferai remarquer que la thèse ci-dessus repose sur un prétendu principe assez peu praticable. Pourquoi le clergé catholique aurait-il seul droit à une indemnité perpétuelle pour les injustices du passé? Pourquoi tous ceux dont les pères ont souffert de la Révolution ne seraient-ils pas admis à faire valoir des prétentions analogues?

Pourquoi les protestants dont les familles subirent la révocation de l'édit de Nantes ne pourraient-ils réclamer, eux aussi?... On voit tout de suite les conséquences. Car il s'en faut que j'aie épuisé la liste des injustices historiques.

Il n'y a qu'une sanction pour ce genre de méfaits, c'est la prescription. S'y résigner est la seule attitude vraiment digne qui convienne aux membres d'un sacerdoce. Il se dit trop que, derrière le refus d'accepter une dénonciation ou une revision du Concordat, il n'y aurait qu'une question d'argent. Si j'avais voix au conseil des sommités catholiques, je voudrais imposer silence aux médisants, — dussent les évêques se voir contraints d'échanger leurs crosses d'or contre des crosses de bois, dussent les prêtres en être réduits à se vêtir de ce « manteau des pauvres » dont saint François d'Assise avait fait l'uniforme de ses compagnons.

En somme, et pour conclure, je ne serais pas le fervent admirateur d'Auguste Comte que je suis, si je croyais à l'éternité du catholicisme; mais je ne crois pas non plus que sa dernière heure doive sonner dans un avenir très prochain. S'il ne suffit plus, comme au treizième siècle, à contenter tout le monde, c'est encore

lui qui répond actuellement le mieux aux façons de sentir de la grande majorité. Il y a là une force morale dont on ne viendra pas à bout avec des contraintes légales. Je croirais même assez volontiers qu'un regain de vie lui est réservé, si, comme certains indices le font parfois penser, il arrive à mieux comprendre les nécessités de notre époque. La séparation du *spirituel* et du *temporel* en est une. Paris, qui a toujours un sentiment si vif des besoins pressants de notre pays, a nommé, pendant trente ans, des députés lui promettant cette séparation. Et ce même Paris a fait, aux sœurs chassées en 1902, la belle conduite que l'on sait. Il n'y a nulle contradiction entre ces deux attitudes.

Puisse donc venir un temps où l'Eglise, relevant avec fierté la tête, secouera les entraves qui embarrassent ses mouvements. Les catholiques verront alors que le positivisme et le catholicisme sont deux courants distincts, mais convergents. Sans doute, il est naturel qu'ils espèrent réaliser la fusion finale au profit de leurs propres idées, et ils doivent trouver naturel que nous gardions la conviction inverse. Mais, d'abord, c'est là une question de fait à la solution de laquelle nos petits-neveux seuls pourront assister. En outre, et surtout, il ne faut

pas oublier que, ce qui nous divise, ce sont des appréciations d'ordre purement intellectuel. Nous pensons, à l'unisson, je crois, de part et d'autre, que le rôle de l'intelligence est, non pas de dominer, mais d'éclairer l'action de nos meilleurs sentiments. Ce point me paraît capital.

IV

LIBERTÉ COMPLÈTE DE L'ENSEIGNEMENT

ET SUPPRESSION DU MANDARINAT UNIVERSITAIRE

Si la réforme que je viens de préconiser se trouvait réalisée demain, l'attention du public ne tarderait pas à se porter spontanément sur un autre clergé, laïque celui-là, dont l'Etat, depuis cent ans, assure à lui seul le recrutement. Ce clergé, entretenu à nos frais comme l'autre, possède le privilège d'étiqueter la valeur intellectuelle des gens. Il décerne des « boutons » qui permettent de mesurer d'un simple coup d'œil leur intelligence et la somme de leur savoir.

Pour les plus humbles grades, il suffit de connaître les quatre règles et de ne pas oublier que les mots prennent un *s* au pluriel. Un peu plus haut, on exige la connaissance de la loi des participes, et les candidats sont insidieusement appelés à faire connaître si Henri IV était fils de Henri III. A un autre degré de l'échelle, il faut être capable de rédiger une page d'histoire, de

disserter un langage profond (c'est-à-dire un peu obscur) sur « les perceptions sourdes » ou « les catégories de l'idéal », et d'énumérer les raisons pour lesquelles certains pensent que Voltaire naquit à Paris, et certains autres à Châtenay. Plus haut encore, dans des régions moins connues du vulgaire, le problème du candidat se ramène principalement à flatter la marotte connue de tel spécialiste « distingué » sur « les bactéries pathogènes » ou sur « l'épigraphie assyrienne ».

Pour ma part, lorsque je voulus conquérir le diplôme de docteur en droit — un petit bouton de cristal — il me fallut suivre le cours d'un excellent homme, très fort dans sa partie, qui mit trois mois à nous démontrer que certain texte du Digeste avait été falsifié par Justinien, et qui employa trois autres mois à reconstituer le vrai texte par des considérations prodigieuses d'ingéniosité. Un *gérondif*, qui jouait un rôle décisif dans cette affaire, occupa plusieurs leçons à lui tout seul. Etant parvenu à m'assimiler suffisamment ce rôle, et interrogé là-dessus à l'examen, je fus récompensé par des boules blanches... Les arcanes de nos facultés de lettres et de sciences dissimulent plus d'un mystère du même genre.

Un Chinois s'extasierait. Le Persan de Montesquieu ou le bon Brahmin de Voltaire demanderait peut-être en quoi ces exercices d'acrobatie intellectuelle sont profitables à l'espèce humaine. Je ne verrais qu'une réponse à leur faire. C'est que pour créer nos brevetés, nos diplômés, nos docteurs, il faut un personnel nombreux de mandarins, tous convenablement rétribués, et que c'est toujours autant de gens que la misère ne poussera pas à bouleverser notre société.

Malheureusement les conséquences pratiques sont parfois très fâcheuses. Notre clergé laïque a le privilège d'ouvrir ou de fermer l'accès de plusieurs carrières importantes. Un guérisseur patenté peut se livrer impunément à ses goûts de « morticole », faire du dilettantisme scientifique aux dépens de la vie des pauvres gens échoués dans nos hôpitaux, ou encore réaliser une belle fortune par des procédés de marchand d'orviétan. Il est à peu près intangible. Tandis que, si l'abbé Kneipp ou l'inventeur des cures par les bains de soleil avaient été français, ils auraient passé en justice, pour avoir entrepris de soulager leurs semblables sans autorisation du gouvernement. Loin de songer à réduire le nombre des privilèges de ce genre, nos ministres rêvent sans cesse d'en créer de nouveaux.

Il n'y a rien d'excessif à redouter qu'un temps puisse venir où il sera défendu d'apprendre à lire aux petits enfants, sans avoir préalablement fait constater ses aptitudes pédagogiques par un représentant du grand maître de l'Université.

Auguste Comte, que les mandarins de son temps ne jugèrent pas capable d'enseigner les mathématiques, aurait failli à son principe de la liberté spirituelle, s'il n'avait été l'ennemi des diplômes, des monopoles didactiques, et même de tout enseignement officiel. Là-dessus, il a été aussi catégorique que possible, et je ne saurais mieux faire que de lui laisser la parole :

Le libre enseignement, dit-il[1], *que le positivisme seul peut invoquer avec une pleine sincérité, est devenu indispensable à notre situation, soit comme mesure transitoire, soit même comme annonce de l'avenir normal. Sous le premier aspect, il constitue une condition d'avènement de toute doctrine propre à déterminer, d'après une vraie discussion, des convictions fixes et communes, que supposerait tout système légal d'instruction publique, loin de pouvoir les produire. Appréciée sous le second rapport, la liberté d'enseignement ébauche déjà le véritable*

1. *Système de Politique positive*, t. I, p. 122.

état final, en proclamant l'incompétence de toute autorité temporelle pour organiser l'éducation. Le positivisme est donc loin de nier jamais que l'enseignement doive être réglé, mais il établit que cette organisation n'est point encore possible, tant que durera l'interrègne spirituel, et que, quand elle deviendra réalisable, d'après le libre ascendant d'une doctrine universelle, elle appartiendra exclusivement au nouveau pouvoir intellectuel et moral... La juste surveillance permanente du gouvernement sur les établissements particuliers doit se rapporter non à la doctrine, mais aux mœurs, honteusement délaissées par la légalité actuelle. A cela près, il doit livrer l'éducation aux libres tentatives des associations particulières, afin de laisser surgir un système définitif, dont la supposition actuelle constituerait un mensonge oppressif [1].

1. Ce passage est extrait du *Discours sur l'ensemble du positivisme*, lequel date de 1848. A cette époque Comte se montrait encore disposé à laisser subsister les écoles du gouvernement pour le haut enseignement spécial, c'est-à-dire pour l'Ecole polytechnique, l'Ecole de médecine, de pharmacie, et d'autres du même genre, mais en ayant bien soin d'exclure de ces exceptions toutes les chaires littéraires, philosophiques et même scientifiques, où l'on prétend dogmatiser au nom d'une synthèse quelconque. En 1854, en terminant son principal ouvrage (*Système de Politique positive*, t. IV, p. 388), il va plus loin et il écrit : *Quant aux écoles spéciales, elles pourraient toutes disparaître aujourd'hui, sauf les écoles vétérinaires, sans compromettre réellement aucun service public ou privé.* Si l'État a besoin de spécialistes pour certaines fonctions, il ouvrira des concours, et les candidats auront la faculté de s'y préparer comme bon leur semblera.

Ces vues sont la sagesse même. Je trouve odieux que, à moi positiviste, on fasse payer des impôts pour assurer le traitement de quelques centaines de professeurs de philosophie, alors que la mienne n'est enseignée nulle part. On gaspille les deniers publics en entretenant des chaires consacrées à la propagation du néo-kantisme, quand il est constaté que les propagateurs n'exercent d'influence que sur un nombre minimes d'élèves, aspirant tous uniquement à remplacer leurs maîtres. Il est puéril d'obliger les instituteurs à parler de la Saint-Barthélemy sur un ton indigné, et à taire les massacres de Poissy, de Nîmes, de Montpellier, où les protestants firent montre de tant de cruauté : un livre ou un article de journal tombant par hasard aux mains de l'enfant opérera de suite la rectification dans son esprit, et lui enlèvera par surcroît toute confiance en son professeur.

Toutes les organisations destinées à entraver la libre concurrence des idées se trouvent fina-

lement condamnées à un échec. Il faut un orgueil monstrueux, une folle rage de domination, pour se faire des illusions là-dessus. Les gouvernements, qui espèrent consolider leur puissance avec ces procédés de tyran oriental, peuvent bien semer le trouble autour d'eux; mais, comme ils se mêlent de ce qui ne les regarde pas, ils finissent par payer chèrement leur erreur.

D'ailleurs, ce n'est pas seulement la libre concurrence avec l'Université que nous réclamons. C'est la suppression de l'institution elle-même, sauf, encore une fois, à indemniser le personnel universitaire. Là encore Auguste Comte est formel : *La restauration officielle de l'Université fut la principale faute du dictateur militaire* (Napoléon Ier), *parce que les corporations métaphysiques, quoique moins onéreuses, sont plus nuisibles et moins discréditées qu'aucun clergé. Malgré leur bruyante influence, une dictature énergique peut aujourd'hui supprimer leur budget, sans susciter aucune résistance en faveur d'une institution abrutissante et corruptrice. D'après l'ensemble du passé moderne, cette abolition devient la suite et le complément de celle du régime parlementaire* [1], *qui se recrutait,*

1. Comte écrivait ceci en 1854.

comme le journalisme, au sein des collèges, berceau continu des agitateurs philosophiques et politiques. Ne satisfaisant aucun besoin profond, l'Université française peut moins se passer qu'aucun clergé de la protection légale que les libres sympathies ne sauraient aujourd'hui remplacer [1].

L'existence d'une université officielle est un danger par elle-même. Elle habitue les populations à considérer qu'il existe dans l'Etat un corps de fonctionnaires spécialement délégués au département des recherches scientifiques et philosophiques. En fait c'est bien cela. Mais les agréments de la fonction — traitements sérieux, inamovibilité, satisfactions de vanité — sont tels, que l'amour des recherches théoriques

1. *Système de Politique positive*, t. IV, p. 388. — On est tenté de trouver le jugement d'une excessive sévérité, quand on se reporte à ce qu'était l'enseignement de l'Université au temps de Comte. La grande affaire était alors la culture gréco-romaine, qui fait partie de nos traditions, et la philosophie se réduisait à une dilution du christianisme. Mais, avec son extraordinaire puissance déductive, Comte dépassait son temps et prévoyait un développement fatal. Aujourd'hui, principalement depuis la crise dreyfusienne qui a marqué le sommet du mouvement, la métaphysique la plus nébuleuse y règne en maîtresse souveraine. Le galimatias néo-kantiste déborde de la classe de philosophie sur la rhétorique, et même sur les classes de grammaire.

s'amalgame, chez les aspirants, à des mobiles beaucoup moins purs, sur lesquels ils ne se donnent même plus le change. On voit, de temps en temps, de petites compétitions scandaleuses éclater autour d'une chaire au collège de France. Ce qu'on voit moins, et ce qui existe pourtant, ce sont les intrigues, auxquelles se mêlent si souvent des politiciens, et qui aboutissent à la création — toujours à nos frais — de tel laboratoire, de telle clinique, ou de telle chaire nouvelle. Il arrive aussi forcément que la béatitude de la possession ne tarde pas à endormir le zèle du début. La somnolence de tant de salles de cours, où on ne rencontre, à côté de trois ou quatre étudiants — futurs professeurs — que des gens venus pour dormir ou se chauffer, gagnera vite celui qui a mission d'y attirer la foule avide de lumières. Il en arrivera à s'exercer dans l'art d'avoir toujours terminé sa leçon à la minute précise où sonne la fin du quatrième quart d'heure. A Paris, les nombreux étudiants étrangers, qui s'imaginent naïvement que la Sorbonne est le cerveau de notre capitale, assurent encore un public relativement sérieux aux professeurs. Mais en province, c'est le vide lamentable. Pour le combler, M. Victor Duruy, qui pourtant n'était point un sot, imagina

d'obliger les répétiteurs des lycées à suivre les cours des facultés. Cette idée de nommer d'abord les maîtres, et de battre ensuite le rappel pour leur trouver des élèves, eût été digne de ce pays où Gulliver rencontra des savants appliqués à construire des maisons en commençant par la toiture [1].

Le public — le bon public qui travaille, qui paye les impôts, mais qui n'a peut-être que des notions insuffisantes sur la parenté de Henri IV avec Henri III — n'en vit pas moins avec la conviction que ce nombreux personnel d'agrégés et de docteurs est indispensable à notre civilisation. Brave public! On pourrait peut-être lui apprendre que Descartes, Malebranche, Diderot, Condorcet, Auguste Comte, M. Renouvier n'ont jamais appartenu à l'Université. Ses yeux s'ouvriraient, si on lui racontait l'histoire d'un certain Spinoza, qui travaillait de ses mains pour gagner sa vie, tout en écrivant des ouvrages de philosophie qu'on lit toujours, à plus de deux cents ans de distance, tandis que ceux de Victor

1. La loi de 1889 sur le service militaire, qui exempte les licenciés ès lettres et ès sciences de deux années, a donné un peu de vie artificielle à nos facultés. On peut être sûr que, si la loi en préparation sur le service de deux ans est votée, le vide se fera de nouveau complètement.

Cousin ne trouvent plus acquéreur, même chez les bouquinistes. On pourrait lui révéler que Lavoisier, le fondateur de la chimie, était un simple amateur ; que Claude Bernard et Pasteur n'appartenaient pas au personnel de l'enseignement officiel; que, si M. et Mme Curie, les inventeurs du merveilleux radium, occupaient une modeste place sur l'échelle universitaire, c'est à leurs moments perdus, et à leurs propres frais, qu'ils entreprirent leurs recherches ; que leur découverte parut d'abord sans portée à nos mandarins, et qu'il fallut la consécration d'une compagnie de savants suédois pour en signaler au monde la colossale importance. Le public se dirait peut-être alors que, sans l'Université, qui masque tant de travaux précieux avec sa pompeuse suffisance, Auguste Comte, M. Renouvier, Claude Bernard, M. et Mme Curie, et tant d'autres eussent été appréciés plus tôt à leur réelle valeur[1].

1. Le sujet demanderait à lui seul un petit volume. Je laisse à de mieux documentés que moi le soin de l'écrire (car on l'écrira bien un jour). Je serais bien curieux, en attendant, qu'on me fasse connaître l'utilité de ces chaires de critique littéraire qu'on nomme chaires de poésie française, d'éloquence latine, de littérature grecque, etc. Je ne sache pas que jamais ces laboratoires aient contribué à former un romancier, un poète, un auteur dramatique. Certes, je trouve excellent, pour la bonne santé de l'âme, qu'on se nourrisse toute sa vie de la lecture des grands écrivains ; mais je ne vois pas ce que peuvent y ajouter de charme ou de force morale les exercices dont ils sont le prétexte pour tant de lettrés. Et si un brin de commentaire ou de renseignement biographique peut avoir du bon, il me semble que les livres y suffisent amplement. Et, en tout cas, s'il est des gens qui éprouvent le besoin de pérorer en public à ce propos, je n'y vois nul inconvénient, à la condition que nous ne soyons pas obligés de leur faire des rentes.

La science ni la philosophie, pas plus que les lettres ni les arts ne doivent être une carrière dans laquelle on entre à vingt ans, avec l'intention de monter régulièrement en grade, comme on entre dans un ministère en qualité de commis aux écritures, en attendant d'arriver au poste de chef de bureau. Rassurez-vous. Les véritables vocations perceront toujours. Ce sont les seules intéressantes. Jamais les grands inventeurs, les grands savants, les grands penseurs ne se compteront par milliers. Quand ils se seront révélés par leurs travaux, — pas avant, après, — je ne verrai aucun mal et même je trouverai bon que l'Etat leur vienne pécuniairement en aide, sous forme de pension, par exemple, ainsi que faisait Colbert[1]. Si ce système laissait encore

1. Cf. *Système de Politique positive*, t. IV, p. 391. Je crois qu'on pourrait aussi attendre beaucoup de l'initiative privée.

place à quelques abus, ceux-ci ne seraient point comparables au parasitisme régulièrement organisé et hiérarchisé que nous avons sous les yeux; car chaque pension resterait purement individuelle, et ne constituerait pas une sorte d'emploi public, appelant toujours la nomination d'un titulaire.

Faut-il parler maintenant des lycées, et de leur transformation en institutions privées, réduites au régime salutaire de la libre concurrence ? Là aussi, il serait urgent de démolir pour améliorer. On a dit cent fois que l'éducation y est nulle, que les surveillants manient les enfants avec une délicatesse de doigté trop souvent comparable à celle d'un caporal instruisant des recrues, et que le seul bon côté du régime, c'est le développement d'une certaine solidarité chevaleresque contre cet ennemi commun qui s'appelle le pion.

On n'a peut-être pas assez parlé des méthodes d'enseignement qui s'y pratiquent. Un élève de sixième n'a pas moins d'une vingtaine de livres, comme instrument de travail, et il faudra les remplacer à peu près tous dans la classe suivante. Il doit fournir de quatre à six pages de travail écrit par jour, ce qui faisait dire à un enfant de ma connaissance : « Papa, les élèves des lycées,

ce sont tous de futurs journalistes ! » Comme s'il fallait feuilleter tant de livres et noircir tant de papier pour devenir un homme instruit et même un bon écrivain ! Comme si l'intelligence était un sac à remplir et non un outil à aiguiser !... Nous devons à ce système le développement excessif de l'esprit livresque et l'atrophie du sens de l'observation directe qui caractérisent tant de gens cultivés. Les internes, principalement, qui passent de longues années sans contact suffisant avec la vie réelle, échappent rarement à cette maladie. Et plus ils ont été brillants lauréats, plus la tare est incurable.

Mais le plus grave, c'est l'habitude, à peu près courante, d'enseigner une matière en passant très vite sur les principes généraux, pour arriver de suite à des applications difficiles. Qu'il s'agisse de calcul élémentaire ou de langue vivante, de latin ou d'algèbre, presque tous les professeurs font ainsi, encore que ce soit le contre-pied du bon sens. Le résultat — il est bien connu — c'est qu'une petite minorité, formant la tête de la classe, suit le professeur, et que les autres restent embourbés dans les ornières du chemin. L'art du pédagogue, art qui consiste à faire passer avec un minimum d'effort les notions que possède le maître dans

le cerveau de l'enfant, est tout à fait rudimentaire chez le personnel des lycées. Il est vrai qu'on le remplace par la possession de beaux diplômes.

Je prévois l'objection. Un des défenseurs les plus sympathiques de l'Université l'a formulée ainsi : « Les choses sont telles en France, qu'on n'y a le choix qu'entre deux privilèges, celui de l'État ou celui des congrégations. Préférez-vous celui des congrégations [1] ?... »

Si je ne me trouvais réellement enfermé dans ce dilemme, je crois bien que je répondrais : oui. Les maîtres des établissements congréganistes n'oublient jamais que si l'homme est un être intelligent, il est aussi un être capable de sentir ; que l'esprit subit habituellement la domination du cœur, et que lorsqu'il croit avoir la prépondérance, il obéit en réalité à celle de l'orgueil ou de la vanité. Les maîtres des établissements congréganistes savent cela. Ceux des lycées ne semblent pas s'en douter et c'est pourquoi ils sont si peu « éducateurs ».

Mais je nie que nous n'ayons que le choix entre deux privilèges.

Tout ce que j'ai dit plus haut implique, comme

1. Jacques Rocafort, *l'Unité morale dans l'Université*, p. 3. Paris, Plon.

première conséquence, la suppression du baccalauréat, cette institution dont les universitaires eux-mêmes disent tant de mal, mais qu'ils sentent bien être une des bases les plus solides de leurs privilèges. Plus de bacheliers à faire ! L'émulation de la plus libre concurrence comme règle unique ! Et l'on veut nous faire croire qu'aucun collège laïque ne pourra tenir en face des collèges religieux !... Mais c'est le contraire qui est la vérité. Si quelque chose étouffe aujourd'hui l'enseignement libre que des laïques pourraient être tentés d'organiser, ce sont justement nos lycées, qui reçoivent — toujours à nos frais — de grosses subventions [1], et qui jouissent du prestige attaché à toutes les institutions d'État. Supprimez les subventions, supprimez le prestige, et d'autres laïques, en faisant mieux, — ce qui ne sera pas bien difficile, — pourront supporter la concurrence. Alors, on cherchera quel serait le meilleur moyen de donner à nos enfants cette culture générale, dont je ne méconnais pas le prix, mais sur laquelle les fonctionnaires du ministère de l'instruction publique ne se feront jamais que des idées de bureaucrates. Nous aurons des collèges surtout littéraires, d'autres

1. Elles se montent à onze millions pour nos lycées.

surtout scientifiques, d'autres à la fois scientifiques et littéraires. Nous aurons des plans d'étude variés, des méthodes diverses pour l'enseignement des mêmes matières. Et l'expérience prononcera. En toutes choses, elle est le meilleur critérium des tentatives humaines.

*
* *

Comte voulait la suppression de tous les *budgets théoriques*. C'était, pour employer le mot de Molière, sa « tarte à la crème ». Bien mieux, prévoyant, comme il lui était naturel de le faire, le succès final de sa doctrine, il insistait pour que, même alors, la liberté d'enseignement fût scrupuleusement respectée [1]. Ce grand esprit voyait clairement les dangers qu'offriront toujours les monopoles spirituels, et il songeait à en garer jusqu'aux fidèles interprètes de ses propres conceptions.

Mais le philosophe, qui aimait à formuler sa pensée avec une précision de mathématicien, n'oubliait jamais la distance qui sépare les principes de leur application immédiate. Il a même fait pivoter toutes ses vues sur la distinction entre l'idéal théorique, qu'on doit avoir sans cesse présent à l'esprit, et la réalité des faits qui ne peuvent s'y accommoder que relativement et non sans un certain nombre de cotes mal taillées. Il se serait mis en contradiction avec lui-même, s'il n'avait pas préconisé en toutes choses de sages mesures de transition. Ce sont là questions de détail, dans l'examen desquelles je ne puis entrer. Je ne m'occupe ici que des principes généraux.

1. Voir le chapitre v du tome IV du *Système de Politique positive*. Ce chapitre prévoit les phases successives devant amener le triomphe final du positivisme.

C'est surtout pour l'instruction populaire qu'il ne faudrait pas trancher brutalement. Si le libre enseignement doit être admis là comme partout, l'initiative privée ne suffirait certainement pas. Cependant notre civilisation exige qu'un certain minimum de savoir soit mis à la portée de tous. Comment alors concilier la stricte neutralité de l'État avec son intervention ? De la façon la plus simple, si l'on observe que les matières élémentaires de l'enseignement restent en dehors des questions qui divisent nos contemporains. La lecture, l'écriture, le calcul, le dessin, le chant sont de ce nombre [1]. On pourrait y joindre la géographie, la physique, la chimie et autre chose encore. Pour l'his-

1. Cf. *Système de Politique positive*, t. IV, p. 425.

toire, qui va difficilement sans une appréciation des événements et des personnages, la mission du professeur devient déjà plus délicate. Mais, encore une fois, ce sont là des détails. Ce qui importe, c'est le principe qu'il faudrait proclamer une fois pour toutes et appliquer loyalement [1].

1. Au Brésil, le principe de la liberté de l'enseignement est inscrit dans la constitution. On a conservé les facultés de l'État, dont les positivistes continuent à réclamer la suppression, et qui n'ont pas à beaucoup près l'importance des nôtres. Mais les facultés libres peuvent décerner des diplômes pour l'exercice des professions qui ne sont pas encore entièrement libres, comme la médecine. (*Bulletin de l'Apostolat positiviste au Brésil*, années 1889 et 1890.)

V

DÉCENTRALISATION

On pourrait rattacher la question de la décentralisation à celle de la liberté spirituelle. Celle-ci implique, pour les citoyens, la liberté de s'associer suivant leurs affinités intellectuelles et morales, pour communier dans une sympathie réciproque. Elle implique donc le respect des groupements spontanés qui résultent de la configuration du sol, du climat, voire de traditions historiques particulières. On constate une évidence, quand on répète que tous les Bretons offrent certains traits de nature qui leur sont spéciaux, et qu'on ne retrouve ni chez les Lorrains, ni chez les Provençaux, ni même nulle part ailleurs.

Mais la question est aussi d'ordre temporel. D'abord, parce que les particularités morales et intellectuelles ne peuvent s'épanouir et donner tout ce qu'elles ont de bon que si les institutions se moulent un peu sur elles. Ensuite, en raison de ce que les ressources et les besoins

matériels varient d'une région à l'autre. Aujourd'hui même, en dépit d'un siècle de caporalisme administratif, un fonctionnaire qui passe de Gascogne en Champagne se voit obligé de modifier ses procédés. Et, si les préoccupations vont presque uniquement à l'agriculture aux environs de Caen, tandis qu'elles embrassent aussi l'industrie autour de Lyon, le bon sens voudrait que ces différences se reflétassent dans la réglementation de la vie publique.

Tout a été dit là-dessus, aussi bien que sur les lenteurs administratives et la pléthore si coûteuse de fonctionnaires, dont nous demeurons affligés grâce au système actuel. On a vu des communes condamnées à faire usage d'eaux insuffisamment saines, pendant plusieurs années, sous prétexte que le Conseil d'État, le Conseil supérieur d'hygiène, celui des ponts et chaussées — et je ne suis pas sûr de ne pas en omettre d'autres — devaient examiner la valeur des travaux destinés à fournir l'eau potable. Quand un de ces conseils avait approuvé le projet, le dossier reprenait le chemin de la préfecture, s'engageait dans une autre filière administrative et arrivait de nouveau à Paris, grossi de longs rapports, lesquels ont pour utilité de prouver que nos fonctionnaires font

tout de même quelque chose et gagnent leurs appointements. Jamais, bien entendu, aucun des conseils « supérieurs », dont l'assentiment était requis, ne songeait à se rendre sur place pour statuer en pleine connaissance de cause. Si on en avait risqué l'observation, ils auraient répondu que l'avis de leurs subordonnés suffisait à les « couvrir ».

Comte a proposé de diviser la France en dix-sept provinces, ayant pour capitales respectives : Paris, Marseille, Lyon, Bordeaux, Rouen, Nantes, Toulouse, Lille, Strasbourg, Reims, Orléans, Angers, Montpellier, Limoges, Clermont, Dijon, Rochefort[1].

Les principes généraux de la sociologie justifient en plein une division de ce genre. Les groupements d'êtres humains réunis en société ont été souvent comparés à des organismes vivants, tels que le corps d'un animal. Les matérialistes abusent parfois de la comparaison, oubliant l'élément moral qui est propre aux sociétés humaines et qui devient le principe d'une série de lois inapplicables à un corps animal. Mais, à la condition de le maintenir dans de justes limites, le parallélisme se trouve

1. *Système de Politique positive*, t. IV, p. 421.

parfaitement fondé. Or, un organisme vivant n'est pas un amas de cellules dont chacune se trouverait reliée individuellement au centre qui assure leur cohésion. Elles forment, au contraire, des séries hiérarchiques de groupements, dont la complication augmente même à mesure que l'être vivant occupe une place plus élevée sur l'échelle animale. Dans un corps humain, on trouve des groupes de cellules qui forment l'organe de la vue, d'autres qui constituent un muscle, un nerf, etc. Chaque groupe concourt à la vie générale, tout en conservant une certaine indépendance. Dans un organisme social, la complication augmente dans d'énormes proportions. Par suite, l'indépendance des parties doit augmenter dans la même mesure, si l'on veut que chacune d'elles puisse fournir le genre de services qui correspond le mieux à ses aptitudes [1].

La cellule sociale, c'est la famille. *La société humaine se compose de familles, non d'individus* [2]. Groupez des familles, et vous avez la commune, cette association déjà supérieure, qui, en dépit d'un siècle d'agitation anarchique, reste un si ferme élément de stabilité. Mais, de

1. *Système de Politique positive*, t. II, p. 289 et suiv.
2. *Ibid.*, t. II, p. 181.

la commune à la capitale, il y a trop loin. L'arrondissement et surtout le département sont des circonscriptions administratives à peu près dépourvues d'autonomie, et qui ne paraissent guère susceptibles d'en acquérir prochainement beaucoup, parce que le caractère distinct de chacune d'elles ne se trouve pas suffisamment accentué. Après la famille et la commune, c'est la province seule qui peut devenir un élément social. Dès aujourd'hui, malgré la déformation artificielle qu'a pu entraîner notre système centralisateur, elle manifeste sa vitalité propre par la prépondérance d'une grande ville sur une région assez étendue. Lyon, Bordeaux, Angers, Lille, Rouen, sont de petites capitales, véritables centres intellectuels et commerciaux dont l'influence rayonne assez loin autour d'eux. Pour faire sentir toute sa force et toute son utilité, la cohésion provinciale n'attend que la somme d'autonomie qui lui est légitimement due.

On peut prévoir qu'une large décentralisation faciliterait beaucoup la solution des petits problèmes pratiques que feraient surgir la séparation des Églises et de l'État, ainsi que l'extinction de l'enseignement officiel. Il n'est aucunement nécessaire que les choses se pas-

sent exactement de même en Bretagne et en Provence, en Auvergne et en Lorraine. Le régime d'école primaire qui convient aux Parisiens peut ne pas convenir aux Lyonnais ou aux Champenois. On concevrait que les Bretons allouassent des subventions au clergé de leur province. Si les conseils municipaux et provinciaux s'abstenaient de toute ingérence dans les nominations ecclésiastiques, le principe fondamental se trouverait suffisamment sauvegardé. Je ne m'occupe ici que des principes, dont le législateur devrait s'inspirer. Mais on peut apercevoir déjà qu'ils sont concordants et bien liés entre eux.

Enfin, aux considérations proprement politiques, dont je viens de présenter le résumé, il faut en ajouter d'autres. Encore qu'elles soient d'ordre moral, — c'est-à-dire qu'elles touchent au bonheur individuel, — leur importance ne permet pas de les négliger tout à fait.

La renaissance de la vie provinciale rattacherait mieux chacun de nous à son pays d'origine. Elle mettrait un frein à ce vagabondage qui sévit dans toutes les classes de notre société, et qui, après nous avoir arrachés au milieu dont nous portons l'empreinte indélébile, nous laisse isolés au milieu de foules où nous ne sentons plus d'âmes vraiment sœurs de la nôtre.

La curiosité, qui nous pousse à connaître des horizons nouveaux, est excellente. Mais il faut revenir à la terre natale. Elle a des vertus calmantes que les poètes ont chantées cent fois, et que connaissent bien tous ceux qui, après une existence tourmentée, sont venus lui demander le repos consolateur. Elle consolide notre existence en la liant à quelque chose de plus fixe et de plus durable que notre éphémère et mobile individualité [1]. S'il fallait apporter ici un dernier argument en faveur de l'autonomie provinciale, je donnerais celui-ci : c'est que la poésie, cette voix éloquente des profondes spontanéités de l'homme, plaide maintenant, avec succès, cette cause. Heureuse fortune des images justes ! Le mot *déraciné*, entré maintenant dans la langue courante, a fait réfléchir des milliers de gens qui n'ont jamais lu une ligne de M. Barrès.

1. Cf. *Système de Politique positive*, t. II, p. 285. — Cette absence de rattachement à un coin particulier de la planète explique l'incurable tristesse du Juif, cet incorrigible vagabond. Aussi, quelle envie haineuse il a pour la vie des champs, celle qui nous rattache le plus ! Il en arrive à rêver d'absurdes découvertes permettant à l'homme de se nourrir avec des produits chimiques. Voir *Histoire de quatre ans*, par Daniel Halévy, édition des *Cahiers de la quinzaine*.

VI

POUVOIR CENTRAL RESPONSABLE

Supposons la liberté spirituelle pleinement réalisée en France. Désormais séparé de l'État, le clergé des différentes Églises se recrute, exerce son ministère, se livre à la prédication, avec autant d'indépendance que les journalistes et les orateurs de réunion publique. Il n'y a plus de monopole didactique, plus de philosophie ni de science officielles. Tous les citoyens peuvent rivaliser de zèle pour propager les doctrines qu'ils croient les meilleures. L'État n'intervient plus que s'ils se battent dans la rue; auquel cas, il se borne à envoyer ses gendarmes, pour que chacun rentre chez soi.

Supposons en outre notre pays divisé en un certain nombre de grandes provinces qui s'administrent avec indépendance. Les autorisations ministérielles ou législatives ne sont plus nécessaires pour une foule d'affaires d'intérêt tout régional. Les citoyens vivent sur leur petite capitale respective, sans avoir besoin de fixer

perpétuellement leurs yeux sur la grande, de laquelle tout dépend encore aujourd'hui.

Que resterait-il pour occuper nos ministres, l'innombrable personnel placé sous leurs ordres, ainsi que nos cinq cent quatre-vingt-neuf députés et nos deux cent quatre-vingt-quinze sénateurs ?

Il resterait la défense nationale, la police intérieure, les intérêts généraux de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

On peut se demander tout de suite si la besogne ne serait pas mieux faite avec moins de monde.

*
* *

Auguste Comte pensait que oui.

Ce philosophe, dont M. le général André a inauguré la statue avec le cortège coutumier des pompes officielles, et que Gambetta déclara jadis être « le plus grand penseur du siècle », détestait le régime parlementaire. Il n'avait connu que le parlementarisme, comparativement honnête et sage, de la Restauration, de la monarchie de Juillet, et de la deuxième République. Et il jugeait ainsi ce système de gouvernement : *Il nous convenait si peu que, malgré les bienfaits de la paix occidentale, sa prépon-*

dérance officielle, pendant une génération, nous devint encore plus funeste que la tyrannie impériale, en faussant les esprits par l'habitude des sophismes continuels, corrompant les cœurs d'après des mœurs vénales ou anarchiques, et dégradant les caractères sous l'essor croissant des tactiques parlementaires [1]. Vienne « l'opération de police » du 2 décembre, et il écrira : *Quoique je déplore les entraves temporaires de la discussion française, je me sens profondément soulagé du joug des parleurs arrogants et intrigants qui nous empêchaient de penser* [2].

D'autre part, il regretta que Napoléon III se fût proclamé empereur. Il se moqua de ses pompes impériales, en le comparant au « mamamouchi » de Molière [3]. Il regrettait que la révolution de 1830 eût empêché notre famille royale de présider aux transformations de la France moderne [4]. Mais, tout en estimant que des événements très graves pourraient encore amener une nouvelle restauration monarchique, il n'accordait que peu de succès — de succès durables surtout — à cette solution [1].

1. *Système de Politique positive*, t. II, p. xxvi.
2. *Ibid.*, t. II, p. xv.
3. *Lettres d'Auguste Comte à divers*, t. I, deuxième partie, p. 85.
4. Voici un trait que m'a rapporté une des rares personnes encore vivantes ayant été admises dans son intimité, et où se retrouvent ses sympathies pour cette famille. Après le coup d'État de 1851, alors que l'Empire n'était pas encore proclamé, il eut un instant l'espoir d'être reçu par le prince-président pour lui exposer ses idées. Il annonça l'intention de lui conseiller de garder le pouvoir pendant sept ans et de choisir ensuite le comte de Chambord pour son successeur. Le comte de Chambord, bien entendu, devait être un simple président de République armé de pouvoirs dictatoriaux non héréditaires.

Ces appréciations n'ont rien de contradictoire. Elles reflètent une complexité de faits dont le positivisme s'attache à tenir compte. Le respect du passé humain, de la tradition, reste un de nos premiers principes. Notre idéal est que les sociétés évoluent sans révolution. Mais quand certaines ruptures se sont produites, il

1. Dans son *Appel aux conservateurs* (p. x), Comte s'exprime ainsi sur cette question : *Quoique la légitimité m'ait toujours paru fournir le meilleur mode pour instituer la transition organique, je la regarde, depuis longtemps, comme ayant irrévocablement perdu, chez le peuple central, toute éventualité politique. Elle n'y pourrait passagèrement revivre que si l'anarchie parlementaire s'y rétablissait momentanément, de manière à pousser tous les amis de l'ordre vers le régime le moins conforme aux inclinations françaises. Or, la situation dictatoriale a déjà duré suffisamment pour éviter, dans un cas quelconque, la seule aberration qui pût faire désormais recourir au moyen de salut le plus extrême.* Ces lignes portent la date de 1855.

faut bien les accepter avec toutes leurs conséquences. On ne fera jamais qu'un arbre, dont la tige a été brisée, redevienne un arbre vigoureux.

L'idée de monarchie légitime implique, chez les « sujets », un sentiment de vénération pour un homme d'une essence supérieure à celle des autres hommes. Cette vénération procède d'une sorte d'hypnotisme, lequel, d'ailleurs, a été utile et même nécessaire au temps de Sésostris, de Cyrus, voire de Louis XIV. Elle avait alors pour base le droit divin. La royauté est, en effet, d'origine théocratique. C'est une survivance de ce régime des castes où les professions étaient héréditaires, et où les chefs suprêmes passaient pour directement issus des dieux. L'apparat et le cérémonial des cours rappellent clairement la pensée de ces temps lointains. Les monarques de l'Europe moderne la sentent encore si bien, qu'ils parlent toujours comme s'ils avaient reçu les confidences d'en haut. Or, aujourd'hui, les Français, même bons catholiques, répugnent à ce mélange de politique et de théologie. Un roi reste pour eux un homme dont on discute les qualités, les défauts et les actes. Cette clairvoyance rend bien fragile la base de l'idée de monarchie légitime.

Je sais que, à défaut du droit divin, on invoque le droit historique. Un prince philosophe, dont le règne trop court fut très réparateur, Louis XVIII, s'en est réclamé, dans sa proclamation au peuple français, après la chute de Napoléon Ier. Le roi personnifie alors le pays tout entier, comme héritier de ceux qui l'ont gouverné pendant de longs siècles. Son éducation l'a préparé à ce rôle. Son honneur familial devient une garantie, parce qu'il se confond avec l'intérêt de la nation. Un principe d'ordre, de continuité, de tradition s'incarne en lui.

Le point faible de cette théorie, c'est qu'elle frise la métaphysique, chose inconsistante et nébuleuse. Le roi tend à devenir une abstraction personnifiée, ce qui peut paraître insuffisant pour diriger les affaires du pays. Surtout, le mirage respectable qui lui sert de soutien me semble bien difficile à faire surgir de nouveau, après une rupture qui a duré soixante-treize ans.

Pourtant, à choisir entre les conceptions métaphysiques du gouvernement, je préfère celle du droit historique à celle de la souveraineté populaire. La première nous vaut un organe central ; ce qui est important. Elle réveille aussi la notion que les générations

humaines se trouvent sous la dépendance de tout ce qu'ont fait leurs aînées ; ce qui est très positiviste. La seconde exalte l'orgueil individuel, conduit à l'agitation désordonnée, et se trouve être, par surcroît, une pure illusion : l'organe central surgit toujours, mais dans l'ombre, et sans responsabilité [1].

Pour conclure, je dirai que, si un roi est encore possible en France, ce ne peut être qu'à la condition de ne pas se réclamer de « la grâce divine », et d'être par surcroît un bon

1. Lorsqu'on pourra écrire l'histoire de ces vingt-cinq dernières années, à la lumière des mémoires et correspondances qui révéleront le mécanisme des dessous de notre politique, on découvrira très probablement que toute notre action extérieure et même nos agitations intérieures n'étaient que le résultat de menées étrangères. En attendant, on peut dire que les choses se sont passées et se passent encore comme si, tour à tour et parfois simultanément, le moteur était l'influence allemande et l'influence anglaise. Les juifs paraissent être les organes intermédiaires de cette action (par exemple, l'affaire de Panama nous a révélé la rivalité, encore inexpliquée, de Cornélius Herz et du baron Reinach). Je crois excessif de voir en eux les inventeurs d'un plan d'ensemble. En dehors de leur chimérique messianisme, les vastes et solides conceptions ne sont pas leur fait. Mais ils sont excellents comme agents destructeurs entre les mains de qui sait s'en servir (exemple, la ruine de l'Union générale décidée par Bismarck). Il se peut aussi qu'ils s'imaginent, par surcroît, travailler à la réalisation de leurs rêves messianiques.

prince, souriant, ami de la simplicité, un brin jovial : bref, une façon de Henri IV. Car, s'il n'est pas tout à fait certain qu'on ne doive plus crier « Vive le roi ! », le temps des courbettes orientales est bien fini chez nous.

* * *

J'ai parlé d'un organe central. Ce terme, emprunté à la mécanique, exprime fort bien une nécessité à laquelle n'échappe aucune société. Toute famille a son chef. La moindre entreprise commerciale ou industrielle suppose une tête directrice. Une nation ne saurait s'en passer.

Toute véritable force sociale résulte d'un concours plus ou moins étendu, résumé par un organe individuel... Un concours qui ne se résumerait jamais resterait entièrement stérile. On doit même reconnaître que, d'après cette hypothèse, il serait uniquement apparent, car il consiste toujours dans le ralliement plus ou moins durable de diverses individualités autour d'une seule prépondérante. Quand cette influence centrale précède ces dispositions partielles, le concours est systématique, comme résultat de l'action du chef sur les membres. Il reste purement spontané, lorsque, au contraire, les convergences

particulières surgissent d'abord sans trouver encore un centre commun. Mais, dans ce dernier cas, qui fut jusqu'ici le plus fréquent, le concours, et par conséquent la force, n'existent réellement que depuis l'accomplissement d'une telle concentration[1]. Tout le monde peut vérifier la justesse de ces principes généraux, en se souvenant que les partis politiques — ces sociétés d'existence plus ou moins éphémère — ne deviennent puissants que s'il se rencontre un chef pour se mettre à leur tête.

A la vérité, on conçoit que, dans un pays très pacifié, la tête ne soit pas unique. La division du travail offre partout de grands avantages. Si les choses sont à ce point que la besogne des gouvernants exige plus de délicatesse dans le détail que d'énergie dans son ensemble, il pourrait y avoir plusieurs têtes. Comte préconisait pour ce cas un triumvirat, où l'un s'occuperait de l'intérieur (police et justice), le second des finances (avec les travaux publics et ce qu'on peut y rattacher), le troisième de l'extérieur (défense nationale et diplomatie)- Mais il croyait nécessaire de passer d'abord par une phase durant laquelle tous les pouvoirs se trouveraient

1. *Système de Politique positive*, t. II, p. 265 et suiv.

concentrés aux mains d'un seul homme. Et, comme il n'avait pas peur des mots, il appelait cet homme un dictateur[1].

Un dictateur diffère d'un roi en ce qu'il ne prétend pas qu'on le tienne pour un être d'une essence spéciale. Par là se trouvent satisfaites nos habitudes de juger choses et gens avec une clairvoyance toute réaliste. Il ne prétend même pas être le premier pour la moralité, l'intelligence et l'énergie. C'est simplement un homme auquel les circonstances ont permis de s'emparer du pouvoir, qui a su profiter de l'occasion, et qui comprend son rôle avec bon sens. Il commande parce que, dans l'intérêt de tous, il faut qu'une volonté particulière prévale sur la cohue des volontés contraires qui se bousculent dans le pays. Il ne s'appuie pas sur un droit abstrait. Il est une nécessité de fait, comme un préfet de police ou un colonel des pompiers.

Ce chef de l'État n'a qu'une fonction policière, dans la plus large acception du mot. Tout le monde est d'accord pour reconnaître qu'il faut faire la chasse aux malfaiteurs, prévenir les accidents sur la voie publique, monter la garde à la frontière. Que le gouvernement s'applique à

1. *Système de Politique positive*, t. IV, chap. v.

bien remplir cette mission et « la volonté nationale » se trouvera satisfaite, dans la mesure où elle existe. Il n'a pas à s'occuper de ce qu'on prêche dans les églises, non plus que des lettres pastorales écrites par les évêques. On ne lui demande pas ce qu'il pense de l'Inquisition ou des massacres de Septembre. Nous ne voulons même pas qu'il puisse nous imposer la vaccination, ou telle mesure, provisoirement en vogue dans le monde médical, pour combattre cette tuberculose dont on découvrira peut-être demain que les microbes n'ont jamais existé.

Vous craignez la tyrannie! Mais ce qui se passe en ce moment ne prouve-t-il pas que les assemblées soi-disant représentatives peuvent nous tyranniser abominablement? C'est alors la tyrannie anonyme, la pire de toutes, parce qu'il devient très difficile d'avoir prise sur elle.

Un chef unique devient un chef responsable. La constitution de 1875 a organisé l'irresponsabilité la plus complète du haut en bas de l'échelle gouvernementale, et les milliers de politiciens, gros et petits, qui ont installé chez nous une féodalité si tracassière, ne peuvent jamais être pris à partie pour le mal qu'ils font.

Si le chef unique s'oublie très gravement, ce n'est jamais une très grosse affaire de le rem-

placer. Pour supplanter nos politiciens, il faudrait un effort persévérant de plusieurs années.

Les complications inspirées par la défiance peuvent plaire aux légistes idéologues, comme Sieyès. Mais, les prétendues barrières destinées à servir de sauvegarde pour les citoyens, deviennent invariablement des obstacles à peu près insurmontables, quand ils veulent réagir contre les abus du pouvoir. Un chef unique est trop haut placé et il a trop à faire, pour tracasser les simples citoyens. Il n'aime pas non plus à recevoir trop de plaintes sur le compte de ses subordonnés. Dans l'impossibilité où il se trouve de rejeter aucune part de responsabilité sur la complicité ouverte ou tacite d'un parlement, il cherche à mettre de son côté la portion saine de l'opinion publique. C'est le point d'appui le plus solide qui s'offre à sa portée.

Comte, d'ailleurs, admettait, à côté du dictateur, une chambre de députés ayant pour unique mission de voter le budget et de contrôler les exercices financiers antérieurs. Encore ne voyait-il là qu'une concession provisoire à des habitudes trop invétérées pour qu'on puisse rompre avec elles d'un seul coup[1]. La concep-

1. *Système de Politique positive*, t. V, p. 394.

tion est si pratique, qu'elle est devenue la règle pour toutes nos grandes sociétés commerciales ou industrielles. Que s'y passe-t-il, en effet ? Pendant une année entière, on donne carte blanche à la direction, pour qu'elle ait toute liberté d'administrer au mieux les intérêts qui lui sont confiés. L'année écoulée, les actionnaires sont convoqués pour apprécier les résultats. Quand ceux-ci se trouvent satisfaisants dans une suffisante mesure, on s'empresse de renouveler au chef en fonction une confiance justifiée par les faits généraux, et on s'abstient de lui chercher querelle pour les détails.

Il serait d'autant plus naturel d'implanter de pareilles pratiques pour le gouvernement de notre pays, que tout ceci suppose, encore une fois, la France décentralisée et la liberté spirituelle installée. Malgré les préjugés en cours, un parlement réduit aux attributions financières constituerait un régulateur très suffisant. Nos lois d'affaires ne sont jamais votées que par quelques douzaines de députés, dont la plupart n'écoutent même pas les débats. Encore, ceux qui ont eu à les appliquer savent-ils qu'elles sont bien mal faites, pour n'avoir pas été rédigées dans un calme suffisant. J'ajoute que, si nos contemporains tenaient beaucoup à faire

sanctionner par leurs mandataires les projets de loi, dont l'initiative en tout cas devrait rester une prérogative du seul gouvernement, je ne verrais pas d'inconvénient grave à ce qu'on leur donnât cette satisfaction. Mais on s'apercevrait vite à l'usage que cette concession n'aurait aucune influence sérieuse sur les transformations de codes et de règlements que l'évolution générale rendrait nécessaires.

Si on doit repousser, au nom de la doctrine positive, tout partage de pouvoir entre le dictateur et des assemblées délibérantes, ce serait pour grandir celui des conseils consultatifs. Il en existe déjà un certain nombre, dont l'importance croîtrait de tout ce qui serait enlevé à l'incompétence brouillonne de nos politiciens. On pourrait en créer d'autres encore. Un chef conscient de ses responsabilités ne craint jamais qu'on lui fournisse trop de lumières sur les conséquences de ce qu'il veut entreprendre. Loin d'étouffer les discussions préalables, il les provoquera ; sauf à tirer la conclusion lui-même ou à la faire tirer par tel spécialiste appelé à être son collaborateur. Dans un parlement, c'est le nombre anonyme qui conclut. Je n'ai pas à insister sur la différence.

*
* *

J'ai dit que le didacteur, dont nous appelons la venue, devrait commencer par s'emparer du pouvoir. Sur ce point, la théorie générale qui forme le fond de notre doctrine n'a aucune indication spéciale à fournir. On s'empare du pouvoir comme on peut. La légalité — abstraction métaphysique dont l'histoire (c'est-à-dire le mouvement social) ne tient aucun compte — ne figure pas parmi les obstacles dont se préoccupe un esprit positif. Les obstacles réels sont d'ordre tout contingent. Mais ce que l'on peut affirmer, c'est que les nécessités un peu pressantes en viennent toujours à bout un peu plus tôt ou un peu plus tard. Quelques années comptent pour peu dans la vie d'un peuple, et là où l'un a pu échouer, un autre réussira.

Il est clair que, pour réussir, il faut avoir pour soi l'assentiment au moins tacite des populations, reprises à l'espoir d'un régime moins mauvais. L'assentiment de la population parisienne y suffirait, d'ailleurs. Celle-ci n'a rien d'une race autochtone, offrant les particularités propres à tel ou tel terroir. Composée d'individus dont la plupart appartiennent, par

leurs origines, aux diverses régions de la France, elle constitue une véritable synthèse du pays tout entier. Les esprits s'y affinent rapidement par le frottement des éléments si divers que le contact journalier met en présence. Les idées s'y communiquent de l'un à l'autre plus vite et mieux qu'en province, et elles s'épurent par cette communication même. Enfin la vie sociale y étant beaucoup plus intense que partout ailleurs, les sentiments de sociabilité augmentent de force dans la même proportion, comme le prouve, notamment, cette politesse parisienne, à laquelle le monde entier se plaît à rendre hommage.

La supériorité de Paris explique pourquoi, en fait, c'est toujours cette ville qui, depuis un siècle, a défait et refait les gouvernements [1], pourquoi les divers gouvernements rétrogrades, que nous avons eus depuis la Révolution, se sont appuyés sur la province pour tenir en échec la capitale [2]. Cette besogne a même tou-

1. Cf. *Système de Politique positive*, t. I, p. 123 et suiv.

2. Le gouvernement actuel est un gouvernement rétrograde au premier chef, avec sa confusion des pouvoirs spirituel et temporel. Or, c'est Paris qui demeure le centre de l'opposition.

On pourrait m'objecter la Commune de 1871. Je ne puis, en quelques lignes, juger ce point douloureux de notre his-

jours été l'œuvre d'une certaine élite parisienne, qui se recrute principalement dans les classes intermédiaires entre les riches, endormis dans le bien-être, et les plus pauvres, aveuglés par la misère aiguë. C'est cette élite qui, dans les diverses élections, déplace les majorités en apparence les mieux assises, et amène des résultats qui surprennent la province. Un chef, désireux d'incarner les aspirations profondes de la France, trouvera son meilleur guide dans les aspirations de ce noyau de Parisiens, composé surtout de gens que leurs occupations pratiques retiennent dans l'atmosphère salubre du bon sens.

Nous repoussons les plébiscites proprement dits. Avec tous les clairvoyants, nous n'apercevons, dans ces « consultations nationales », que des trompe-l'œil reposant sur des théories fausses. Les habitants de nos campagnes et de nos sous-préfectures sont en très grande

toire. Mais je puis faire remarquer à ce propos : 1° que la population, énervée par un long siège, ne possédait plus son sang-froid ; 2° que ce mouvement révolutionnaire n'était pas au début ce qu'il devint ensuite, faute d'un homme à la hauteur des circonstances pour en prendre la direction, et 3° que M. Thiers, par sa conduite au moins maladroite, doit porter pour une forte part la responsabilité de ce qui advint.

majorité d'excellentes gens. Je ne conteste pas qu'ils aient tous le sincère désir que le pays soit bien gouverné. Mais je nie qu'ils aient les lumières requises pour apprécier par quel homme et par quel programme ce désir pourrait être satisfait. Leur vue est trop courte et leur horizon trop borné. Ils confondent toujours la France avec le petit morceau qu'on peut en apercevoir du haut d'un clocher de village. C'est une confusion qu'on ne commet pas, quand on la regarde du haut des tours de Notre-Dame.

Tout choix des supérieurs par les inférieurs est profondément anarchique, écrivait Auguste Comte ; *il n'a jamais servi qu'à dissoudre graduellement un ordre vicieux... Toutes les complications sociales inspirées par la défiance n'aboutissent réellement qu'à l'irresponsabilité* [1]. Pour apprécier convenablement la valeur d'un homme, il faut posséder soi-même une valeur au moins égale à la sienne. Entre inférieur et supérieur il ne peut être question que de confiance pour l'un et de responsabilité pour l'autre.

On pourrait donc nous demander, avec un peu d'inquiétude, si nous avons songé à la succession du dictateur.

1. *Catéchisme positiviste*, p. 309.

Avant de répondre à cette question, une observation d'un caractère général s'impose. Nous ne prétendons nullement que l'installation d'une dictature doive ramener chez nous une paix qui ne soit plus troublée. « Nous sommes à une époque de transition », comme disait M. Charles Dupuy. C'est pour l'avoir oublié que tant de gouvernements, trop enclins à s'endormir dans une routine qu'ils prenaient pour de la sagesse, se sont vu renverser par l'émeute parisienne. La paix définitive, on ne la connaîtra que le jour où l'ordre se trouvera rétabli, non seulement dans le domaine politique, mais aussi dans les idées et dans les mœurs, ce qui demandera beaucoup de temps. Une restauration monarchique ne nous offrirait, à cet égard, aucune garantie particulière ; car elle ne pourrait nous garantir une succession de princes comprenant tous leur époque. *L'absence de convictions fixes et communes ne permet maintenant qu'une politique purement provisoire* [1]. Il est fort possible que les transmissions de pouvoir s'opèrent encore plus d'une fois par des procédés révolutionnaires. Mais, ne pouvant supprimer toutes les causes d'anarchie, ce serait déjà un bien, si nous supprimions *l'anarchie chronique*, c'est-à-dire le parlementarisme, qui nous anémie, sous prétexte de consacrer les droits des citoyens [1].

1. *Système de Politique positive*, t. I, p. 119.

1. J'ai dit, au début, après Auguste Comte, que le positivisme s'adressait surtout aux conservateurs. Doctrine d'ordre, fondée sur le respect des traditions, il est peu fait pour plaire aux apôtres de la table rase. Mais, comme c'est aussi une doctrine de progrès, mettant au premier rang des problèmes dont elle se préoccupe le mouvement continu des choses humaines, il serait extraordinaire qu'elle ne pût éveiller aucune espèce de sympathie parmi ceux qui ont un sens très vif de ce mouvement et auxquels on peut seulement reprocher de vouloir aller trop vite.

Dans sa lettre à M. Pierre Laffitte dont j'ai cité un fragment, Comte aperçoit quelques sympathies possibles du côté de ceux qu'il appelle les *dantoniens* et les révolutionnaires de l'école Diderot.

Il aimait, chez Danton, l'ardent patriote qui allait jusqu'à dire : « Périsse ma mémoire, pourvu que la patrie soit sauvée ! » Il l'admirait d'avoir proclamé que le gouvernement de la Révolution ne devait songer qu'à faire œuvre provisoire, jusqu'au rétablissement de la paix. Ce patriotisme ardent, et ce sentiment que notre anarchie mentale et morale ne comporte que des institutions provisoires, on les retrouverait assez vifs chez plus d'un de ces élus nationalistes que Paris a envoyés à la Chambre et au conseil municipal. Et, en lisant ce que je viens d'écrire, la pensée se reportera aussi sur le journaliste, tant aimé des Parisiens, qui excelle à détruire les idoles vermoulues, et qui est intraitable lorsque le salut du pays se trouve en jeu.

Je ne vois guère de disciple de Diderot parmi les personnalités actuellement en vue. Si l'on s'étonnait de trouver ce

Ces réserves faites, je dois indiquer un mode de succession qui serait au moins d'une intéressante nouveauté. Comte l'a proposé, non seulement pour la dictature, mais pour toutes les hautes fonctions sociales, y compris celle que remplissent les détenteurs de la richesse, cette force si puissante. Il repose sur cette observation, que nul mieux que celui qui a commandé ne peut apprécier qui serait capable de commander après lui. Et il consiste à laisser le fonctionnaire choisir librement son successeur [1].

Le système de l'hérédité « sociocratique » — c'est ainsi que nous l'appelons — choque violemment des habitudes de penser que nous a léguées la métaphysique révolutionnaire. Ceux qui ne voient de salut pour un pays que dans la défiance n'y trouveront guère leur compte. Pourtant, il répond si bien aux nécessités de la pratique qu'il germe spontanément autour de nous. Dans plusieurs grandes sociétés financières ou industrielles, on y a recours indirectement, et avant d'user de leur droit de vote, les actionnaires cherchent à savoir par qui le chef qui s'en va aimerait à se voir remplacé. J'ai vu aussi les choses se passer ainsi dans certaines associations politiques, exceptionnellement composées de gens intelligents et désintéressés. Enfin, l'hérédité sociocratique a fait ses preuves dans le passé. Rome lui dut le siècle heureux des Antonins, toute une suite d'empereurs qui recoururent à l'adoption pour assurer la transmission de leur pouvoir, alors même qu'ils avaient des héritiers en ligne directe. On sait que, le dernier d'entre eux ayant rétabli le privilège du sang, ce fut le stupide et sanguinaire Commode qui remplaça sur le trône le sage Marc-Aurèle, son père.

nom au nombre de ceux qui méritent les sympathies positivistes, je n'aurais qu'à citer cette pensée, cueillie un peu au hasard dans son œuvre : « Savoir comment les choses devraient être est d'un homme de sens ; comment elles sont, d'un homme expérimenté ; comment les changer en mieux, d'un homme de génie. »

1. *Système de Politique positive*, t. II, p. 155, 199, 406.

Au surplus, l'exclusion de tout procédé comportant le choix par en bas n'implique aucunement que le choix se fera sans contrôle. Auguste Comte fait intervenir directement l'opinion publique, au moment où le chef s'apprête à transmettre ses fonctions. Il veut que ce chef désigne son successeur un certain temps à l'avance, pour que la masse des citoyens puisse, le cas échéant, manifester sa réprobation. Mais il ne s'agit pas là d'une ratification électo-

rale proprement dite. Les scrutins sont des procédés brutaux qui mettent en mouvement des forces aveugles. La véritable opinion publique — qui est l'opinion d'une élite, finissant toujours, mais généralement avec lenteur, par rallier la masse — ne résulte pas des bulletins de vote. Et pourtant, tout homme un peu clairvoyant sait découvrir assez vite de quel côté elle incline.

Il y a donc lieu de proposer pour le dictateur le mode de succession dont je viens de parler. Nous aurions là des principes de garantie beaucoup plus en harmonie avec les idées modernes que ceux de l'hérédité monarchique. Le chef de l'État choisirait parmi ses collaborateurs. Les ayant vus à l'œuvre, il pourrait apprécier mieux que personne des capacités qui se seraient déjà exercées au maniement des affaires publiques. Il sonderait le public par un de ces procédés plus ou moins directs, dont les résultats sont plus concluants que ceux d'une élection. Et, le plus souvent, il n'attendrait pas de se voir menacé de mort pour remettre en d'autres mains un pouvoir assez lourd à porter.

Ces conceptions surprendront plus d'un lecteur, car elles sont peu connues. Je prie qu'on y réfléchisse. Assez longtemps nous avons usé soit du système électoral, soit du système héréditaire. L'un n'a donné que de mauvais résultats. Le second n'en a même donné aucun, puisque ni Charles X, ni Louis-Philippe, ni Napoléon III ne sont morts sur le trône. Il serait peut-être temps de chercher autre chose.

VII

LES QUESTIONS DITES SOCIALES

Le gouvernement temporel, l'Etat, ne doit s'occuper que de questions temporelles. La police intérieure et extérieure reste donc sa grande affaire. Pourtant, il ne s'ensuit pas qu'il ne doive jamais se mêler d'autre chose, et j'ai déjà dit qu'il avait la garde des grands intérêts agricoles, commerciaux et industriels.

Il n'entre pas dans mon plan de faire une incursion sur le terrain des questions économiques. Mais je veux indiquer certains points de la doctrine positive, qui seront, je l'espère, suggestifs de fécondes réflexions.

Tout le monde sent aujourd'hui que la question du sort des classes ouvrières sollicite des mesures urgentes. C'est ce que nous appelons *l'installation du prolétariat dans notre société.* Le mot est admirable de justesse, pour qui sait voir les choses d'un peu haut.

Il ne saurait être question d'une répartition soi-disant équitable des bénéfices entre tous

ceux qui collaborent à une entreprise. D'abord, la prétendue balance, destinée à peser les parts, demeurera toujours introuvable. Puis, selon nous, la possession de la richesse, même pour une toute petite portion, ne peut jamais conférer d'autres prérogatives que celles de l'usufruit, avec charges d'administrer cet usufruit « en bon père de famille », pour parler le langage du code. La richesse actuelle sous toutes ses formes — et j'entends par là l'ensemble des biens matériels dont nous pouvons jouir — a été créée peu à peu par l'ensemble des générations qui ont précédé la nôtre. Il suffira, pour s'en convaincre, de réfléchir que l'exploitation d'une mine, par exemple, suppose tout un ensemble d'engins et de machines dont l'état de perfectionnement actuel résulte des essais et des recherches pratiqués depuis les origines de la civilisation. Nous déduisons de là que le possesseur d'une part quelconque de richesse reste tenu d'en user avec ménagement, pour que cette part arrive en bon état aux générations qui viendront après lui. Aussi existe-t-il un fossé profond entre nous et les collectivistes, qui envisagent seulement le présent, sans souci de l'avenir non plus que du passé[1].

1. *Système de Politique positive*, t. II, chap. II. — Je me

Ce point de vue adopté, ce qu'on appelle communément « la question sociale » se ramène à celle de l'installation du prolétariat. Il faut fixer nos populations ouvrières et leur faire des conditions d'existence offrant les caractères d'une suffisante stabilité. Il faut que l'ouvrier devienne sûr du lendemain, et que sa dignité d'être humain, dont il a un sentiment si vif, se trouve satisfaite.

Je sais bien que cette façon d'envisager le problème implique, chez le prolétariat, la renonciation aux utopies communistes. Mais je sais aussi que, s'il y a des torts à redresser dans l'esprit populaire, on n'aurait pas de peine à en trouver de bien moins excusables parmi les classes fortunées. Tout ce qui dure un certain temps dans l'histoire de l'évolution humaine a sa raison d'être. Je suis persuadé, pour ma part, que, si ce parlementarisme, à l'agonie définitive duquel Comte pensait avoir assisté, est ressuscité de ses cendres, la condition trop précaire des ouvriers y est pour quelque chose. Le prolétariat, même parisien, devait se défier d'une forme dictatoriale de gouvernement, par crainte que ses légitimes

permets aussi de renvoyer à mon ouvrage *la Vie sociale de notre temps*, chap. III.

revendications ne fussent étouffées ; tandis que, à la faveur de l'anarchie générale, le collectivisme pouvait prendre des forces et arriver à secouer la torpeur de notre bourgeoisie. Si la masse ouvrière n'a pas fait ce raisonnement avec la précision que j'y apporte, du moins le sentiment de ses besoins la portait à se comporter comme si elle l'avait fait.

Je dois reconnaître tout de suite que je ne puis guère sortir des termes généraux du problème. Je ne suis pas versé dans les questions qui touchent à la vie industrielle, et je le serais qu'il resterait à tenir compte des circonstances propres à chaque cas particulier. On ne peut proposer des mesures uniformes pour toutes les industries et toutes les régions. Mais il est capital de poser d'abord convenablement le problème, si on ne veut pas s'égarer dans la recherche de la solution.

Sans doute l'intervention du pouvoir doit être ici fort discrète. L'ouvrier vivant de l'industrie, il est d'une prudence élémentaire de ne pas commencer par détruire celle-ci. Mais on ne peut pas dire qu'il n'y ait rien du tout à tenter. Par exemple, le problème de l'installation du prolétariat aurait fait un grand pas, si les ouvriers avaient la propriété de leur logement. Ce serait

du coup la consolidation de la vie familiale, la renaissance de ces goûts d'ordre et de régularité qui décuplent la puissance des ressources pécuniaires [1]. Et, si l'ouvrier continuait à envier l'habitation luxueuse de son patron, on pourrait alors, sans trop de cruauté, le renvoyer à la fable du *Savetier et le Financier*. Or il serait très admissible que le gouvernement intervînt, par des subventions ou par d'autres moyens, pour hâter un peu l'avènement de cet état de choses. Personne ne songerait à l'en blâmer. Et les industriels s'apercevraient vite qu'il en résulterait un bien immense pour la prospérité de leurs entreprises [2].

1. Comte a proposé de diviser la propriété des maisons par étage (*Système de Politique positive*, t. IV, p. 470), afin que chaque ménage puisse avoir le sien. Cela se pratique, en effet, ainsi à Grenoble et peut-être ailleurs encore; ce qui prouve que cette conception n'a rien d'absurde.

2. En traitant plus haut de la décentralisation, je songeais un instant aux projets de retraites ouvrières qui sont en l'air. Je me disais qu'une caisse nationale des retraites serait une bien grosse affaire, mais que des caisses provinciales donneraient peut-être lieu à de moins énormes difficultés. Je livre cette idée au lecteur pour ce qu'elle vaut, en proclamant une fois de plus mon incompétence profonde en ces matières. La séparation entre la théorie et la pratique est fondamentale pour un positiviste. Elles sont, d'ailleurs, tout à fait indispensables l'une à l'autre.

*
* *

L'Etat pourrait aussi se préoccuper d'une autre question, qui intéresse non moins le prolétariat, encore qu'il semble s'en soucier assez peu, du moins pour le moment. Il s'agit de l'application, à la richesse, des principes de responsabilité effective sur lesquels doit reposer le pouvoir politique lui-même.

Si le droit de propriété ne peut être considéré que comme une sorte de droit d'usufruit, les riches sont les intendants de la collectivité. Ils resteront toujours une minorité assez petite. Il faut donc qu'on puisse leur demander compte de leur gestion, ou, au moins, qu'ils sentent cette gestion contrôlée, d'une façon permanente, par les mille regards du public. En autres termes, il faut faire en sorte que, chez eux, le besoin d'approbation, toujours si vif dans la nature humaine, serve la cause des intérêts de tous, et que, en cas de grave abus, chacun sache à qui l'on peut s'en prendre.

Les choses vont à peu près ainsi pour la richesse terrienne. Un grand propriétaire rural ne peut guère laisser ses fermiers mourir de faim. Si peu élevés que soient ses sentiments

habituels, il se sent lié au grand jour par une obligation morale qui pèse sur tous ses actes plus lourdement encore que ses instincts de cupidité. Mais il n'en va plus du tout de même pour la richesse industrielle. Demandez à qui appartiennent tel chemin de fer dont les recettes s'élèvent à plusieurs millions par semaine, telle mine de houille en exploitation depuis un demi-siècle et qui renferme du charbon pour un demi-siècle encore, telle entreprise métallurgique au capital de vingt ou trente millions. On vous répondra qu'on n'en sait rien, que la propriété en est répartie entre des centaines ou même des milliers d'inconnus, que ces fragments de propriété sont constatés par des titres sans nom, et que ces titres peuvent passer d'une main dans une autre avec la même facilité que des billets de banque. Au point de vue industriel, comme au point de vue politique, nous vivons aujourd'hui sous le régime de l'anonymat irresponsable.

Cette organisation anonyme de la richesse nous a valu l'essor énorme de la spéculation, avec ses conséquences désastreuses. Nous lui devons aussi la tyrannie corruptrice de la finance juive, qu'il sera bien facile de mettre à la raison le jour où une véritable responsabilité pèsera

sur les détenteurs de gros capitaux. Nos ouvriers lui doivent de ne savoir à qui s'adresser quand ils ont à présenter des revendications : les directeurs de grandes compagnies s'abritent derrière leurs conseils d'administration, lesquels invoquent l'autorité des assemblées d'actionnaires, — exactement comme le président de la République se déclare couvert par les ministres, qui prétendent l'être par les Chambres, lesquelles prennent la masse électorale pour paravent. Qu'un malheur arrive, et il se trouve que ce n'est la faute de personne. Le serf du moyen âge était moins mal loti. Il connaissait le nom de son seigneur, ainsi que le lieu de sa résidence[1].

Evidemment, il ne saurait être question de supprimer d'un trait de plume les sociétés anonymes et les titres au porteur. Mais je suis certain que, si on consultait des spécialistes, et si ceux-ci mettaient la question à l'étude, on découvrirait ce qu'il serait possible de faire pour nous

1. Il y a quinze ou vingt ans, les partis révolutionnaires s'occupaient de la question. C'était le temps où, dans *Germinal*, Zola parlait « du dieu repu et accroupi au fond de son tabernacle, auquel des milliers d'êtres donnaient leur chair *sans le connaître* ». Il serait curieux de savoir pourquoi nos plus farouches socialistes ont renoncé à développer ce thème.

rapprocher sagement d'une organisation plus normale. Là encore je puis invoquer, à titre d'indications, des faits qui sont à ma connaissance personnelle. Il existe des sociétés dont les actions, de par les statuts, sont toutes nominatives. Bien mieux, dans certaines de ces sociétés, les actions ne peuvent être cédées sans que le conseil d'administration ait été avisé : si l'acquéreur ne lui convient pas, il peut exercer un droit de préemption pour le compte de ses membres ou de telle personne de son choix.

Il y a dans ces pratiques une forte atténuation des inconvénients propres à l'anonymat. En cherchant un peu, on pourrait certainement trouver autre chose encore. L'État ne sortirait pas de son domaine purement temporel en y travaillant avec prudence. Il aurait contre lui ces parasites malfaisants qu'on appelle des boursiers. Mais tous les financiers ne sont pas des bandits. Il en est qui demeurent très accessibles aux larges vues. En leur faisant comprendre le problème, et en demandant leur concours, on arriverait à résoudre progressivement les difficultés qu'il soulève [1].

1. Les sociétés anonymes ne se sont développées en France que postérieurement à la mort d'Auguste Comte. Il n'est donc pas surprenant qu'il n'en ait pas parlé. Mais toute sa sociologie repose sur l'idée que les détenteurs des grandes forces sociales doivent être responsables de l'usage qu'ils en font. Les observations que j'ai présentées s'en déduisent donc avec une rigoureuse logique.

*
* *

Nous voulons donc un prolétariat installé et des riches responsables. On doit sentir que les deux questions sont assez liées l'une à l'autre. Elles le sont encore à une troisième, celle de la liberté de tester. Et là, une réforme immédiate de la loi n'offrirait que des avantages.

Pour que l'établissement industriel devienne quelque chose d'analogue au grand domaine rural, sur lequel vivent plusieurs familles, il faudrait encore qu'il ne fût pas exposé à un déplorable morcellement chaque fois que son propriétaire vient à mourir. De plus, on peut dire de la direction d'une grande usine ou d'une importante maison de commerce, ce que j'ai dit de la possession du pouvoir politique. Celui qui a dirigé doit choisir son successeur avec une entière liberté ; car il est mieux placé que tout autre pour bien apprécier qui réunit les capacités nécessaires pour le remplacer à son poste [1].

1. *Système de Politique positive*, t. II, p. 200 et 406, t. IV, p. 333 et 468.

Notre code civil, en rendant obligatoire un partage égalitaire entre les enfants, entrave la continuité des entreprises un peu considérables. Les chefs d'industrie s'en plaignent depuis longtemps. Ils ont souvent recours à des combinaisons compliquées pour éviter le partage. Mais les échafaudages de complications ne donnent jamais que des résultats fort défectueux. Une franche réforme reste indispensable.

La liberté de tester conduirait indirectement à la diminution du nombre des sociétés anonymes. Car, justement, une des combinaisons auxquelles on a parfois recours pour assurer la continuité des entreprises reposant au début sur une seule tête, c'est leur transformation en sociétés par actions, où l'on peut espérer que le directeur fera ratifier le choix de son continuateur. Cette liberté permettrait aussi de concentrer en un moindre nombre de mains les actions, trop dispersées aujourd'hui, des sociétés vivant sous le régime de l'anonymat. Ce sont toujours les petits actionnaires, possesseurs fortuits et temporaires de quelques titres sur lesquels ils voudraient gagner rapidement le plus possible, qui poussent aux augmentations intempestives de dividende, sans souci de ce

qu'exigent les prévisions d'avenir. Ce sont eux qui entravent la bonne gestion. Ceux qui possèdent beaucoup de titres ont généralement la vue moins courte. Leur intérêt même les amène à comprendre que l'affaire donnera de meilleurs résultats, si le personnel de travailleurs de toute sorte qui sont attachés à l'usine se trouve convenablement traité [1].

La liberté de tester aurait aussi d'heureuses conséquences morales. Elle habituerait les populations à une conception moins égoïste de la richesse. La Révolution, œuvre de la petite bourgeoisie, a consacré, en matière d'héritage, des idées de petit rentier mesquin et envieux, qui rêve secrètement de partager avec les millionnaires, mais pas avec les pauvres. Ce système nous vaut ces quantités de jeunes gens qui, comptant sur la succession paternelle comme sur un droit absolu, se considèrent comme dispensés de fournir leur part d'effort social. Nous lui devons aussi de manquer de traditions industrielles, parce que les chefs d'industrie sont trop souvent de nouveaux

1. La dispersion des titres entre trop de mains est si fâcheuse, que souvent, faute de pouvoir atteindre le *quorum* exigé par la loi, les assemblées générales ne peuvent statuer sur certaines propositions qui leur sont faites.

venus, guidés par des instincts d'arrivistes. Et c'est pour toutes ces raisons qu'on semble formuler une revendication révolutionnaire lorsqu'on répète cet aphorisme de la doctrine positive : *Toute richesse, étant sociale dans sa source, doit être sociale dans sa destination* [1].

En vérité, un père ne doit à ses enfants que l'éducation, étant sous-entendu que ce mot embrasse tout ce qui est utile pour faciliter le début dans la vie. Sous ce rapport, le droit d'aînesse de l'ancien régime se trouvait mieux en harmonie avec une saine conception de la richesse, que le partage forcé du régime nouveau. La possession de la richesse est une fonction. Une fonction se transmet d'un individu à un autre ; elle ne se découpe pas en morceaux.

On notera que la liberté de tester respecte cette spontanéité dans l'évolution des mœurs qui est nécessaire pour asseoir les transformations durables. A défaut de testament, les règles actuelles doivent être conservées. Il s'agit simplement de faire tomber des entraves tout artificielles. Et la réforme peut être rattachée, elle aussi, à cette liberté spirituelle sur laquelle j'ai tant insisté, et qui doit assurer la

1. *Système de Politique positive*, t. II, chap. II.

réorganisation d'un ensemble d'opinions communes, par la prépondérance finale de celles qui conviennent le mieux à nos besoins.

***

Enfin, pour les positivistes, la patrie est un groupement dont le but consiste à exploiter une parcelle déterminée de la planète terrestre. Les citoyens d'un pays forment une vaste famille, installée sur un vaste champ familial, et s'adonnant à sa mise en valeur. Il leur est donc légitime de n'accueillir qu'avec réserve les nouveaux venus, désireux de bénéficier de sa fertilité et des améliorations de toute nature léguées par les ancêtres. On a déjà pris des mesures pour protéger la main-d'œuvre nationale contre la concurrence étrangère. Sans entrer plus avant dans ces questions, je dirai seulement que le principe en est bon. Pareilles mesures peuvent aider, elles aussi, à cette installation du prolétariat qui devrait préoccuper tout le monde, mais qui sera une œuvre de longue haleine et ne résultera jamais d'une sorte d'opération miraculeuse accomplie par la toute-puissance des législateurs.

VIII

POLITIQUE EXTÉRIEURE ET COLONIALE

Pas plus que pour les questions économiques, je n'entrerai ici dans les détails. Je ne traiterai ni de l'alliance russe, ni des affaires du Siam, ni des pêcheries de Terre-Neuve. Trop de contingences qu'on ne saurait négliger échappent à mon appréciation, pour que je me risque à formuler un avis. Mais la sociologie positive ne mériterait pas son nom de science des sociétés, si ses principes ne fournissaient aucune lumière sur les relations des différentes nations entre elles. Ces lumières sont confusément entrevues par tous ceux qu'aucune passion n'aveugle. Elles procèdent d'un bon sens supérieur, aux raisons duquel il est aisé de se rendre, si on examine les choses avec calme et sans perdre de vue la marche générale de l'évolution humaine.

Lorsque Auguste Comte termina sa construction sciologique, en 1854, l'Europe jouissait d'une paix profonde depuis quarante ans. D'autre part, l'histoire de notre espèce l'avait amené

à formuler cette loi de dynamique sociale que l'activité humaine, après avoir été militaire conquérante pendant l'antiquité, puis militaire défensive durant le moyen âge, tendait à devenir exclusivement industrielle, par suite des progrès de la science et de ses applications pratiques à l'amélioration de la vie matérielle [1]. Le grand penseur avait conclu qu'il n'y aurait désormais plus de guerres, et, avec son goût de mathématicien pour les précisions, il avait écrit qu'une armée de quatre-vingt mille gendarmes suffirait à la France pour assurer la paix du pays.

Les événements ont apporté à ses prévisions l'éclatant démenti qu'on ne peut oublier. Avait-il omis de faire entrer en ligne de compte ce qui couvait encore d'instincts guerriers au fond de l'Allemagne ? Ou faut-il attribuer aux folles expéditions de Napoléon III le réveil de l'esprit militaire chez nos vainqueurs de 1870 ? Il me paraît oiseux de creuser ici la question. Mais les faits sont là. L'Europe reste sous les armes et dépense chaque année des milliards en armements.

Pourtant, si criante que soit la contradiction,

1. *Système de Politique positive*, t. IV, p. 177. Toute l'œuvre de Comte est imprégnée de cette conception.

elle n'infirme en rien, dans leur généralité, les vues émises par le fondateur du positivisme. L'activité militaire reste profondément contradictoire avec l'activité industrielle, et cette dernière a pris un essor dont Comte lui-même ne paraît pas avoir deviné l'importance. En dépit d'apparences auxquelles les esprits superficiels seuls peuvent s'arrêter, les faits mêmes se trouvent lui donner raison. Si, à l'heure actuelle, quelque chose doit nous garantir contre une nouvelle agression de l'Allemagne, c'est l'énorme développement de son industrie, à laquelle une guerre, même heureuse, porterait un coup fatal.

D'autre part, s'il est absurde de rêver de je ne sais quelle fraternité universelle qui supprimerait les frontières, si on peut difficilement admettre que le frère italien ou le frère espagnol nous devienne un jour aussi cher que le frère français, une idée fort sage et beaucoup plus pratique commence à se répandre : c'est qu'on pourrait peut-être travailler à l'avènement d'une sorte de moralité internationale, réglant les rapports entre les différents pays, comme l'autre règle les rapports entre individus. Le président d'une ligue fondée justement dans un élan patriotique, M. Jules Lemaître, l'a répété bien des

fois : l'amour de la patrie implique le respect de la patrie des autres. C'était parler comme aurait pu le faire un disciple du philosophe qui qualifiait d'*orgie militaire*[1] ce que d'autres nomment « l'épopée impériale ». Ce fut, d'ailleurs, un bon Français qui, le premier, s'avisa de former des projets de paix perpétuelle : il s'appelait Henri IV.

Il n'en demeure pas moins que la question d'Alsace-Lorraine ne saurait être tenue pour inexistante[2], que notre commerce et notre industrie subissent fort péniblement certain article du traité de Francfort, et que la brèche reste ouverte sur notre flanc, par laquelle, plusieurs

1. *Système de Politique positive*, t. III, p. 606 et suiv. Un positiviste ne peut jamais devenir bonapartiste au sens propre du mot.

2. La brochure de M. Anton Nystrom sur *l'Alsace-Lorraine*, qui a fait un certain bruit l'an dernier, proposait la restitution à la France des pays annexés, en échange d'une colonie (Paris, Ollendorff). L'auteur est justement le chef des positivistes suédois. D'autre part, c'est M. Molenaar, un positiviste bavarois, qui fut le principal promoteur de la ligue de Munich, tendant à restituer la Lorraine seule, également contre une colonie. La doctrine positive visant à reconstituer les petites patries, j'estime, pour ma part, que nous devons préconiser la constitution des provinces annexées en un Etat indépendant, comme la Suisse et la Belgique.

fois déjà, de formidables armées ont failli se jeter sur notre pays. Défendre son pays contre l'envahisseur sera toujours le premier devoir d'un citoyen, et les positivistes savent qu'Auguste Comte avait fait de Jeanne d'Arc une sainte avant la cour de Rome[1]. Or, les conditions modernes de la guerre ne permettent pas d'improviser la défense nationale. L'exemple héroïque des Boers prouverait aux plus confiants que le courage et l'abnégation n'y suffisent pas.

Cela ne nous empêchera pas de répéter que l'activité industrielle doit finalement éteindre l'activité guerrière. Si personne ne peut prévoir par quel enchaînement d'événements particuliers se réalisera cette extinction, ni à quelle date, elle n'en est pas moins dans les besoins actuels de la civilisation, ce qui nous prouve qu'elle se réalisera. Certaines transformations intérieures dans les Etats européens pourraient y aider beaucoup, encore que leur rapport avec la question du désarmement puisse paraître bien lointain. De ce nombre serait la décentralisation, qui ferait revivre les petites patries. La mégalomanie impérialiste, qui a pour conséquence forcée la centralisation à outrance et dont

1. *Système de Politique positive*, t. I, p. 264.

la France a malheureusement donné l'exemple sous Bonaparte, offre de profondes analogies avec le messianisme juif. C'est la même aspiration folle d'une race qui veut dominer toutes les autres. Il y a plus de deux mille ans, les Romains avaient entrepris cette tâche. Ils y ont échoué, ou plutôt ils ont su comprendre quelles limites s'imposaient à leur effort, d'ailleurs digne de notre reconnaissance d'Européens. Toute tentative de ce genre n'aurait aujourd'hui aucun succès durable. Le plus sage est d'en revenir aux tendances spontanées qui se firent jour au moyen âge, sur les débris de l'empire de Rome. Il faut qu'il soit bien entendu parmi nous que la patrie doit être un objet d'attachement pour ses membres, et non un instrument devant servir à opprimer les autres. Il faut tourner notre activité vers le dedans. La besogne est assez importante pour suffire à nos ambitions. Comme il arrive toujours, l'exemple de la France sera contagieux. Notre sagesse assagira les autres. Il n'y a qu'une domination purement intellectuelle et morale qui puisse un jour s'étendre sur toutes les populations du globe, comme la domination catholique s'étendait sur la chrétienté au treizième siècle. Cet impérialisme-là, la France aurait peut-être quelques titres pour

l'exercer. Mais il n'est pas de ceux qui reposent sur la supériorité des armes.

* * *

Si nous songions sérieusement à reconstituer la petite patrie, la plus indestructible de toutes, parce qu'elle repose sur une similitude de nature fort étroite entre tous ses membres, nous envisagerions autrement qu'on ne le fait communément l'expansion coloniale. Nous nous demanderions pourquoi la patrie de tel peuple mahométan, asiatique, africain n'est pas tenue pour aussi respectable que la nôtre. Nous penserions, en tout cas, que, s'il est convenable de laisser une certaine autonomie à la Provence et à la Normandie, l'Algérie, l'Indo-Chine et Madagascar y ont des droits encore plus évidents. Il nous viendrait peut-être des scrupules sur les mobiles réels qui nous poussent à civiliser malgré eux tant de peuples lointains, lesquels ne mettent nullement notre civilisation en péril.

Ces scrupules d'ordre moral, que je ne suis pas le premier à formuler, pourraient aussi se trouver d'accord avec notre intérêt bien entendu. Les populations plus ou moins arriérées,

sur lesquelles nous faisons peser notre joug, se mettront en mouvement dans un temps plus ou moins éloigné. J'ose même affirmer que certainement notre contact les a déjà modifiées, dans une mesure qui, pour n'être pas très perceptible, n'en demeure pas moins très réelle. Si elles marchent beaucoup moins vite que les Japonais, elles marchent tout de même. Il serait prudent de ne pas s'exposer à le voir seulement quand il sera trop tard. Le sentiment de l'indépendance nationale est naturel à l'homme sous toutes les latitudes. En Amérique et en Australie, les Anglo-Saxons ont paré à ce danger en exterminant les indigènes. Ils n'ont pu y parvenir avec les populations hindoues, qui rejetteront un jour leurs exploiteurs à la mer. Si, pour l'honneur du nom français, nous n'avons jamais eu recours aux infâmes procédés dont furent victimes les Australiens et les Peaux-Rouges, il serait souverainement inexact de nous dire sans reproche. Pensons aux révoltes sanglantes et désastreuses qui sont dans la logique de la situation.

Le seul moyen de les prévenir serait d'avoir toujours en vue l'émancipation finale de toutes nos colonies. En travaillant dans ce sens, nous hâterions la fusion des éléments indigènes avec

les éléments européens. Et, s'il serait fâcheux d'abandonner dès aujourd'hui ces derniers aux risques d'une entière indépendance, au moins l'attitude de la métropole devrait leur laisser comprendre que l'heure de cette indépendance sonnera, qu'ils récolteront alors les fruits de leur attitude vis-à-vis des indigènes, et qu'ils auront seulement pour se soutenir le prestige moral dont leur conduite antérieure les aura investis [1].

Aussi bien la politique coloniale n'a jamais été populaire en France. On sait que son principal promoteur, M. Jules Ferry, a subi les suggestions de l'Allemagne. Le dérivatif de notre activité militaire concordait d'autant mieux avec l'intérêt de nos voisins, qu'il nous créait, d'autre part, plusieurs sources de conflit avec l'Angleterre. L'instinct de la population parisienne ne s'y est pas trompé. M. Jules Ferry est resté pour elle le « le Tonkinois ».

1. *Système de Politique positive*, t. IV, p. 471. — En fait de conquêtes modernes, Comte n'a justifié que celles de la Russie, dans le nord de l'Asie. Elles se sont étendues, en effet, sur des populations restées à peu près à l'état nomade et sur un territoire contigu à celui de la Russie d'Europe. Voir sa lettre au tsar dans le tome III de l'ouvrage précité.

IX

CONCLUSION

Il ne me reste plus qu'à mettre un point final à cet exposé. Mais je sens bien qu'une dernière question se pose devant l'esprit du lecteur. Ce n'est pas tout que de formuler un programme. Il faut encore penser aux moyens qui peuvent en amener la réalisation pratique.

Après ce que j'ai dit plus haut, on devine bien que nous ne songeons pas à le proposer en profession de foi aux candidats à la députation. On ne propose pas aux gens le suicide. Il peut donc sembler que, dans l'état actuel de la France, l'ensemble des conceptions positivistes sur la meilleure manière d'organiser le gouvernement ait juste valeur d'une coordination d'idées, très satisfaisante pour les dilettantes de logique, mais impuissante à passer dans les faits.

Cette conclusion serait excessive.

Certes, il se peut que l'anarchie tyrannique à laquelle nous sommes livrés dure encore un

temps plus ou moins long. Je ne me risquerai pas, pour ma part, à prédire quand elle finira, ni comment. Mais je sais bien qu'elle finira, parce qu'elle viole outrageusement les besoins les plus profonds de notre état social. Le grand malheur, c'est la brièveté de vie individuelle. Il est toujours dur de se trouver parmi les générations sacrifiées. Mais gémir dans l'apathie ne saurait être tenu pour le meilleur moyen d'atténuer la dureté du sacrifice. Il faut faire quelque chose pour que, après nous au pis aller, nos descendants vivent des jours meilleurs, Jeanne d'Arc n'a pas réussi à chasser les Anglais du continent ; mais, en relevant le courage de nos ancêtres, elle leur a permis de les chasser après sa mort. Quelque modeste que soit sa sphère d'action, tout bon citoyen doit penser à la grande Lorraine.

J'ai conscience de ne pas faire œuvre inutile en vulgarisant les vues politiques du fondateur de la science sociale. Les idées font leur chemin de diverses façons. Si on est toujours tenté de rêver pour elles les succès éclatants et immédiats, il faut se souvenir que la puissance des grandes forces organiques est surtout faite de la collaboration du temps. Les positivistes, moins que personne, ne doivent méconnaître cette

vérité. Leur maître est mort, en 1857, complètement obscur. Et il se trouve aujourd'hui que beaucoup de ses conceptions se sont infiltrées dans une foule d'esprits, pour lesquels le nom même d'Auguste Comte ne signifie rien ou, en tout cas, pas grand'chose.

La voie de l'infiltration latente, par mille canaux souterrains et détournés, n'est pas la moins sûre. Elle imprègne plus profondément que l'autre les couches qu'elle traverse. Par là aussi les idées s'épurent, se perfectionnent, se mettent au point dans le détail. Elles germent ensuite, et sortent de terre. Comme ce sont des forces, elles font sentir leur force.

> C'est d'abord rumeur légère,
> Petit vent rasant la terre.

Mais le petit vent finira par devenir la tempête, qui balaye tout sur son passage.

Par une suite de fatalités, dont ce n'est pas ici le lieu de faire l'histoire, le programme politique d'Auguste Comte était resté enfoui jusqu'à ce jour dans les gros volumes écrits en langage si abstrait, où il a déposé l'ensemble de sa pensée. Tout ceux qui ont l'esprit positif — ils sont légion — et qui se trouvent en même temps un peu aptes aux coups d'œil d'ensemble recon-

naîtront que ce programme cristallise, en les conciliant, des aspirations qui leur semblaient toutes légitimes, mais parfois un peu contradictoires. Ils feront des adeptes, souvent à l'aide des plus simples moyens, par quelques lignes incidentes d'un article de journal, par quelques mots lancés dans la conversation. Et un concours de volontés convergentes en sortira.

Mais je ne dois pas oublier que, suivant le mot du maître, *un concours qui ne se résumerait jamais resterait entièrement stérile*. Aucun système de forces — l'organisme social en est un — ne peut être modifié que par une force qui lui est extérieure. Toute fonction suppose un organe, la fonction réformatrice comme les autres. Ceci revient à dire que, notre programme, ce n'est pas la foule, mais une énergique personnalité qui le fera triompher.

Pour terminer ces pages, il me reste donc à les dédier à l'homme — dictateur ou roi — qui comprendra l'harmonie de leurs grandes lignes, et qui rétablira l'ordre dans notre pays, en nous imposant toutes les libertés nécessaires.

TABLE DES MATIÈRES

FIN

Imp. J. Dumouliu, Paris. — 255-04.

Paris. — Imp. E. CAPIOMONT et Cie, rue de Seine, 57.




COLUMBIA UNIVERSITY
0032189559